

ORDRE DU JOUR

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 novembre 2023

*
* *

Le conseil municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le mardi 28 novembre 2023 à 18H00, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

Ville durable

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de mobilités (PLUi-HM) - débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Fait à Beauvais, le 23 novembre 2023

Le mardi 28 novembre 2023 à 18H00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Sandra PLOMION - Yannick MATURA - Isabelle SOULA Mohrad LAGHRARI - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN - Philippe VIBERT - Jacqueline MÉNOUBÉ - Mamadou LY - Hatice KILINC-SIGINIR - Monette-Simone VASSEUR - Caroline CAYEUX - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Patricia HIBERTY - Frédéric BONAL Jérôme LIEVAIN - Farida TIMMERMAN - Cédric MARTIN - Christophe GASPART - Charlotte COLIGNON - Ludovic CASTANIE - Joséé MARINHO - Loïc BARBARAS - Vanessa FOULON - Victor DEBIL-CAUX - Antoine SALITOT - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Roxane LUNDY - Leïla DAGDAD - Claire MARAIS-BEUIL - Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS Peggy CALLENS - - Mamadou BATHILY- Mehdi RAHOUI

POUVOIRS Catherine THIEBLIN à Corinne FOURCIN - Guylaine CAPGRAS à Philippe VIBERT - Halima KHARROUBI à Franck PIA - Grégory NARZIS à Roxane LUNDY - Marianne SECK à Leïla DAGDAD - David MAGNIER à Claire MARAIS-BEUIL

Date d'affichage	5 décembre 2023
Date de la convocation	22 novembre 2023
Nombre de présents	36
Nombre de votants	42

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est MME. Hatice KILINC-SIGINIR

M. LE MAIRE : Nous avons le quorum. En l'occurrence, il n'y a pas de vote ce soir puisqu'il s'agit d'un débat sans vote sur le P.A.D.D.

Avant tout, je voudrais, Mesdames, chers collègues, faire un hommage à Thomas. Thomas qui a été tué à coups de couteau, c'est le samedi 18 novembre à Crépol, qui est dans le département de la Drôme.

Avant de démarrer ce Conseil, je vous propose que nous rendions hommage au jeune Thomas qui a été lâchement, je dirais minablement d'ailleurs, assassiné il y a 10 jours lors d'une rixe en marge d'un bal organisé dans un petit village de la Drôme. Ce jeune homme de 17 ans, qui aspirait à une vie normale, comme tous les jeunes de son âge ont légitimement le droit de l'espérer, a été victime d'un sauvage déferlement de violence gratuite et impardonnable. Ce meurtre a créé une immense onde de choc dans le pays. Il ne peut nous laisser insensibles et requiert avec force notre condamnation mais aussi notre réaction individuelle et collective.

Au-delà de ce drame affreux et de l'émotion légitime et palpable qu'il a suscité dans l'opinion publique, je voudrais saisir l'occasion pour évoquer de façon plus globale la diffusion de la violence dans notre pays. En effet, nous pouvons nous interroger, que valent aujourd'hui les vies humaines face à ce déferlement de violence et de colère, face à la sauvagerie gratuite, incontrôlable qui parcourt notre société ? Trop de repères explosent, trop de cadres se disloquent, qui mettent à mal l'autorité sous toutes ses formes et qui laissent la banalisation de la mort s'installer.

On vit évidemment avec la mort, elle accompagne tous nos parcours de vie et c'est ce qui rend si précieuses, si extraordinaires nos existences. Mais la mort ne devrait être qu'une fin naturelle de vie, une exception. Et voilà qu'elle devient quotidienne, presque banale, presque habituelle. Et ici, on parle d'un jeune, d'un jeune de 17 ans. On parle aussi ailleurs, à Nîmes, d'un enfant de 11 ans ; à Marseille, d'une jeune femme de 24 ans ; et puis tant d'autres encore.

Nous ne pouvons pas admettre cette accoutumance aux meurtres d'innocents. Nous ne pouvons pas vivre dans la peur de récidives, devenues presque quotidiennes. Pourtant, il nous faut bien reconnaître que quelque chose s'est cassé, que quelque chose s'est détraqué dans notre société. Évidemment, il y a les réseaux sociaux. Évidemment, il y a les mutations profondes du monde. Ce sont autant d'explications avancées pour expliquer ce phénomène, mais elles ne sauraient suffire. Sans regretter le temps passé, car là n'est pas mon propos ce soir, nous devons nous interroger pour essayer de comprendre comment nous en sommes arrivés là. Bien sûr, c'est le père de famille qui vous parle, le grand-père aussi, mais c'est aussi le maire de Beauvais, où je considère que depuis des années nous avons effectué un travail en matière de sécurité, mais également en matière de prévention, n'ignorant pas que ce sont deux axes d'actions complémentaires. Tous les acteurs de la sécurité doivent agir de concert, se parler, s'alimenter réciproquement de leurs expériences pour assurer la tranquillité publique et garantir une ville apaisée. Et nous continuerons à agir concrètement dans ce sens dans les années qui viennent, en nous battant chaque jour pied à pied contre l'insécurité et celles et ceux qui en sont les auteurs.

Le tragique évènement de Crépol met en lumière la violence, met en lumière la haine qui anime parfois notre jeunesse. La jeunesse, c'est l'âge de la révolte, de l'insoumission bien sûr, de la contestation aussi, mais cela ne doit pas être l'âge du sang sur les mains, de la violence et de la vengeance. Je redis ici ma foi profonde en la jeunesse de notre pays, mais aussi de notre Ville en qui j'ai une grande confiance pour prendre en main demain son destin et celui de notre société.

M. LE MAIRE (SUITE) : La jeunesse, c'est une force. La jeunesse, c'est un espoir et nous devons toutes et tous nous unir pour aider, soutenir, encourager, porter les initiatives, les projets, les envies et les rêves de nos jeunes.

Je ne connaissais pas Thomas, ni ses parents d'ailleurs, mais je pense à la douleur de sa famille, la douleur de ses proches, de ses amis. Il devait avoir des rêves qui resteront malheureusement muets. Il me paraît essentiel que nous lui rendions cet hommage, en observant une minute de silence à laquelle j'associe toutes les victimes innocentes de la violence cruelle qui gangrène notre société et notre désir profond de vivre ensemble, en harmonie. Peut-être pouvons-nous poursuivre, à travers d'autres, les rêves de ce jeune homme et de tant d'autres aujourd'hui disparus.

Je vous demande de vous lever et d'observer une minute de silence.

(minute de silence)

Je vous remercie.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0169

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de mobilités (PLUi-HM) - débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

M. Franck_PIA, Maire

Depuis le 1er juillet 2021, en application de la loi du 24 mars 2014 dite ALUR et de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, la compétence en matière de plan local d'urbanisme a été transférée de plein droit à la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB).

Le 1er octobre 2021, la CAB a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de mobilités (PLUI-HM).

Les évolutions législatives, en particulier la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite loi « Climat et Résilience », rendent également nécessaire l'évolution des choix de planification de l'urbanisme sur le territoire.

Il s'agit d'inscrire les exigences actuelles dans le nouveau document d'urbanisme. Parmi celles-ci peuvent être citées :

- la réduction d'au moins la moitié de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, par rapport à la part consommée sur la période 2011-2021 afin de tendre vers le « zéro artificialisation nette » (ZAN) d'ici à 2050
- la poursuite de la lutte contre l'étalement urbain et l'optimisation du foncier dans l'enveloppe urbaine dans le respect de l'environnement dans lequel s'inscriront les nouvelles opérations
- la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, en lien avec le plan climat-énergie territorial, notamment sur le volet mobilité (avec le développement du covoiturage, des mobilités actives etc) et le volet habitat (avec la lutte pour les économies d'énergie dans les logements)
- la préservation et la restauration de la biodiversité et des continuités écologiques.

Conformément à l'article L.151-2 du code de l'urbanisme, outre un rapport de présentation, des plans de zonages, un règlement, des annexes obligatoires et d'autres informatives, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal doit comporter un Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Ce document stratégique expose les choix de la communauté d'agglomération du Beauvaisis en matière d'aménagement et d'urbanisme pour la décennie 2025-2035.

Le projet de PADD en annexe du présent rapport propose des orientations qui recouvrent les principales composantes de notre cadre de vie : économie, habitat, déplacements, équipements et services, environnement naturel, paysage, prise en compte des risques.

Elles se déclinent en 3 grands axes

1. un territoire d'emplois et accueillant : pour une agglomération qui valorise son système d'économie productive et son rayonnement
2. un territoire qui anticipe les transitions : pour une agglomération motrice face aux mutations démographiques, urbaines, sociétales et environnementales
3. un territoire système, au fonctionnement bénéfique à tous : pour une agglomération organisée comme un vrai « bassin de vie »

A l'instar des 52 autres communes de l'agglomération, et conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, il est proposé aujourd'hui au conseil municipal de débattre sur les orientations générales de ce PADD, lequel sera à nouveau débattu en conseil communautaire en 2024, ce qui permettra de poursuivre la procédure d'élaboration du PLUi-HM avec la traduction du PADD dans la partie réglementaire du document d'urbanisme.

Il est précisé que ce débat n'est pas suivi d'un vote mais donne lieu à un compte-rendu qui sera joint à la procédure.

Après en avoir débattu, le CONSEIL MUNICIPAL, décide de prendre acte du rapport ci-dessus.

1- Projet d'Aménagement et de Développement Durable - P.A.D.D.

M. LE MAIRE : Avant de suspendre la séance pour que Louise du cabinet Cittànova, vous présente le contenu technique du P.A.D.D, je voulais simplement faire une déclaration d'introduction, et puis je laisserai bien sûr la parole à la Présidente de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, Caroline CAYEUX.

Nous sommes réunis spécialement aujourd'hui pour tenir un débat, non suivi de vote, sur les orientations générales du P.A.D.D. du P.L.U.i.H.M. Pardon pour les sigles mais l'urbanisme est un domaine où foisonnent de très nombreux sigles et c'est vrai qu'il faut s'y habituer. Pour ceux qui ne connaissent pas encore bien, le P.A.D.D., cela signifie le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Pour ce qui est du P.L.U.i.H.M., nous parlons d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant également programme local de l'Habitat et plan de Mobilité, puisque nous avons associé ces deux grands plans au P.L.U.i., c'est pour ça qu'on parle de P.L.U.i.H.M.

Le premier point que je voulais évoquer, nous ne parlons pas aujourd'hui du P.A.D.D., pour que ce soit bien clair pour tout le monde, de la ville de Beauvais et de son Plan Local d'Urbanisme. Nous parlons de ce qu'on appelle, comme je viens de le dire, d'un P.L.U. Intercommunal qui rassemble 53 communes. C'est bien pour ça d'ailleurs que tout à l'heure j'ai souhaité que Caroline CAYEUX puisse également intervenir. La ville de Beauvais est bien évidemment la ville-centre, celle qui hiérarchise l'armature urbaine de l'Agglo, pour reprendre d'ailleurs les concepts propres aux techniciens qui ce soir nous accompagnent. Hiérarchiser un territoire, cela veut dire concentrer les fonctions urbaines, dites supérieures, à savoir la santé, l'enseignement, les déplacements, les commerces, les équipements. Mais si Beauvais hiérarchise, Beauvais n'est pas non plus toute l'Agglomération. Je reprends toujours ici les termes des techniciens, ceux-ci nous martèlent de nous affranchir des frontières communales, il faut avoir une vue sur l'ensemble du territoire que constituent les 53 communes. C'est un seul et même espace qui forme un bassin de vie, qui n'est pas décidé et dessiné par nous, mais plutôt par tous ceux qui habitent et qui occupent le territoire au quotidien.

Dans ce processus, le rôle du P.L.U.I.H.M., et plus encore du P.A.D.D., c'est de prendre du recul et de la hauteur pour ramener à une vision d'ensemble, à partir de laquelle œuvrer pour optimiser l'organisation et le fonctionnement de ce bassin de vie. On est bien sur des grandes orientations, des objectifs. Dans cet exercice, il faut apprendre, je reprends là encore les mots des techniciens, à inverser le regard. Par exemple, il faut nous défaire de cette fausse dichotomie, la ville contre la campagne, que symboliserait l'opposition d'ailleurs entre Beauvais et les villages du Beauvaisis. Souvent, on a tendance à opposer les deux alors qu'en fait nous ne formons qu'un seul territoire, que ce soit bien clair. Les villages sont un espace en effet, qui est un espace périurbain où se posent les mêmes questions que dans l'espace urbain dense de la ville-centre, à savoir les logements, dans des conditions peut-être bien sûr différentes, les commerces également, les déplacements, les équipements, etc. Et la ville de Beauvais est un espace en très grande partie encore naturel et agricole, voire forestier. D'ailleurs, on a toujours dit que Beauvais, c'est un peu la ville à la campagne, et c'est une réalité quand on regarde le territoire dans son ensemble, mais on y reviendra tout à l'heure dans l'analyse qui en sera faite par le bureau d'études.

M.LE MAIRE (SUITE) : Deuxième point, il n'y a pas d'année 0 en termes d'urbanisme. La ville, c'est vrai, se construit sur un temps long, voire d'ailleurs même très long. On ne part jamais de rien, il faut faire avec ce qui existe. En particulier, et j'en ai une conscience aiguë, nous partons d'un travail qui a été mené depuis la loi S.R.U. de décembre 2000, sous l'autorité de Caroline CAYEUX et de 3 équipes municipales successives. Ce travail n'a pas été sans des résultats que j'entends bien sûr rappeler. D'abord, c'est quand même remarquable puisque depuis 10 ans, Beauvais a renoué avec la croissance démographique qu'elle avait perdue depuis bien des années, depuis d'ailleurs les années 70. Comment ? En inversant ce que l'on appelle le solde migratoire. La croissance démographique dans une ville, c'est le produit du solde naturel, les naissances par rapport aux décès, et du solde migratoire, c'est-à-dire les arrivées par rapport aux départs.

Pendant 40 ans, du début des années 70 au début des années 2010, la Ville a connu une hémorragie régulière. Certes, il y avait un solde naturel positif, mais chaque année, Beauvais enregistrait plus de départs que d'arrivées, ce qui venait annuler les effets de la croissance naturelle. Or, depuis 10 ans, la Ville a renversé la dynamique, réussissant à équilibrer ce solde migratoire et à stopper cette hémorragie. Si nos habitants restent à Beauvais, si d'autres bien sûr y viennent également, c'est qu'ils y trouvent les logements, les commerces, la formation, les soins, les équipements, les loisirs, le cadre de vie, la sécurité qu'ils recherchent également, et bien sûr les emplois. On y reviendra de manière très concrète tout à l'heure dans l'axe économique du P.A.D.D. A ce succès démographique, je veux relier aussi le succès économique. C'est une histoire qui d'ailleurs remonte loin, des années 1950 et 1960 avec Pierre JACOBY, et le décollage industriel de Beauvais avec le fleuron de notre industrie beauvaisienne Massey Ferguson, mais également Givenchy, et bien sûr la première zone industrielle. Et puis, je voudrais aussi souligner l'action de Walter AMSALLEM, qui s'est battu avec succès pour que le tracé de l'autoroute A16 passe par Beauvais, ce qui était essentiel pour désenclaver la Ville et qui a permis de redonner effectivement à la Ville une nouvelle prospérité économique.

Mais, dans le contexte de la compétition entre les territoires toujours plus vive, pour capter les entreprises, Caroline CAYEUX a depuis 20 ans poursuivi et amplifié ce développement économique. Je n'énumère pas les zones nouvelles dont certains nous font parfois injustement le reproche. Nous les assumons pleinement. Il y a aujourd'hui pas loin de 50 000 emplois sur le territoire de l'Agglo et près de 40 000 emplois sur la ville-centre. Nous pouvons être fiers de ce constat et c'est notre force. Sachez-le, nous continuerons de nous battre pour conserver nos entreprises et nos emplois et pour en attirer de nouveaux. On se donnera les moyens pour cela.

Enfin, je veux souligner que nous ne découvrons pas l'environnement à Beauvais, comme certains ou certaines pourraient un peu vite le prétendre, et se plaisent d'ailleurs à le répéter. Même pour le dire d'ailleurs très franchement, le Z.A.N., le fameux Zéro Artificialisation Nette à Beauvais n'est pas une perspective qui nous effraie forcément. Quand Caroline CAYEUX a pris ses fonctions, je voudrais quand même le rappeler, ses fonctions de maire, elle a dû faire avec un document d'urbanisme, d'ailleurs on ne parlait pas de Plan Local d'Urbanisme, on parlait de Plan d'Occupation des Sols, qui est l'ancêtre du P.L.U., et qui prévoyait, quand nous sommes arrivés, 800 hectares de zones à urbaniser. Ce Plan d'Occupation des Sols avait été réalisé par l'ancienne équipe, dirigée par Walter AMSALLEM. 800 hectares dans le document d'urbanisme que nous découvrons, quand nous sommes arrivés à la tête de cette Mairie ; 200 dans celui qu'elle laisse à son départ. C'est-à-dire que de 800, nous sommes passés à 200. La question liée à la protection des terres agricoles, nous l'avons amplement réglée par cette diminution des surfaces urbanisées. Dès 2017, le premier P.L.U. adopté divise par 2 les prévisions de consommation foncière pour aboutir à 400 hectares.

M.LE MAIRE (SUITE) : Ensuite, le P.L.U. grenellisé en 2017 divise encore par 2 ces objectifs pour réduire à 200 hectares les surfaces urbanisables. Le Z.A.N. n'est donc pas une surprise et notre trajectoire nous préparait déjà à cela. Si nous avons, et nous l'assumons, consommé du foncier pour l'économie et pour les équipements publics, pour l'habitat, que l'on me cite de quelle nappe de lotissements nous aurions couvert la Ville. De même, sur la zone commerciale, celle-ci est comprise en 2023 dans les limites qui étaient déjà les siennes en 2001. Et si aucun hypermarché ne s'est installé devant la Maladrerie Saint-Lazare, c'est parce qu'effectivement, en 2001, Caroline CAYEUX, j'étais à ses côtés déjà à l'époque, c'est une des premières décisions que nous avons prises à l'époque, de retirer les terres qui étaient situées en face de la Maladrerie pour un projet d'implantation d'un hypermarché, qui était lancé. Avec ces 127 hectares de boisement communaux, 10 km de rivière, 22 500 arbres, on a fait le compte à travers les diagnostics, 60 000 m² de fleurissement, Beauvais n'est pas une ville grise, et les questions de trame verte et bleue ne nous effraient absolument pas, bien au contraire. La ville de demain, le Beauvais de 2035, et d'après-demain, le Beauvais de 2050, sera une ville toujours plus réconciliée avec la nature. Pour cela aussi, le P.A.D.D. nous l'explique et nous ouvre d'ailleurs des voies d'action.

Je m'arrête là, et avant de suspendre le Conseil pour permettre à Louise de nous présenter le P.A.D.D., je voudrais céder la parole à notre Présidente.

MME CAYEUX : Je ne vais pas être trop longue, Mesdames et Messieurs les élus, d'autant plus que nous tiendrons à l'Agglo, avec l'ensemble de nos collègues des 52 autres communes, un débat sur les orientations du P.A.D.D. qui, celui-là, sera soumis au vote.

Mais, vous l'avez dit, Beauvais tient une place particulière dans l'Agglomération du Beauvaisis. Elle en est la ville-centre qui concentre les principales fonctions urbaines de ce territoire. Bien sûr, cela lui confère certains droits, mais aussi des obligations particulières. Avant que nous n'échangions entre nous, il n'est peut-être pas inutile de rappeler quelques éléments.

Vous l'avez dit, Monsieur le Maire, nous débattons du P.A.D.D. non pas de Beauvais, mais de l'Agglomération, c'est-à-dire un document qui est issu des réflexions non pas d'une commune mais de 53 communes. Pour la première fois, nous établissons ensemble un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale. Et je tiens à préciser que nous sommes une de ces Communautés d'Agglomération qui réunit plus de 50 communes. C'est beaucoup, mais cela veut dire que nous discutons entre communes qui n'ont pas toutes les mêmes enjeux. Il y a la ville-centre bien sûr, mais il y a aussi les pôles intermédiaires de l'Agglo, vous avez une carte dans le document. Pôles intermédiaires qui viennent assurer un équilibre dans l'espace périurbain. Et puis il y a aussi les pôles de proximité, des gros villages qui offrent une gamme de service et des fonctions urbaines qui répondent à des besoins simples. Enfin, il y a les villages. Une ville moyenne, si je résume, de près de 60 000 habitants, des communes périurbaines entre 3 000 et 5 000 habitants, et des villages de 100 à près de 2 000 habitants. Vous vous en doutez, pour rassembler tant de communes différentes autour d'un même projet, il faut beaucoup, je dirais beaucoup, beaucoup discuter. Et aujourd'hui, c'est loin d'être fini. Deux ans après son lancement, ce P.L.U.i.H.M. totalise, je vous donne les chiffres pour que vous mesuriez quand même le travail accompli, plus de 160 rencontres individuelles, ça veut dire en tête-à-tête avec les maires, entre les bureaux d'études et les maires et près de 40 réunions dites de secteur. Notre territoire était divisé en 6 secteurs qui permettent aux maires de se retrouver en petits groupes pour travailler en ateliers avec les techniciens. Et puis il y a eu 8 séminaires des maires, qui m'ont permis de réunir les 53 maires pour des temps d'échange collectifs.

MME CAYEUX (SUITE) : Jamais, je vous le dis, jamais pour aucun de ces documents cadres la C.A.B. n'a mis en place une telle gouvernance délibérative. Mais le sujet l'exigeait, un document d'urbanisme intercommunal ne se réalise pas entre techniciens au sein d'un Bureau Communautaire, c'est avant tout le document des maires, en ce sens où ce sont eux qui représentent leur commune et leurs équipes municipales. Y compris d'ailleurs, pour le P.A.D.D. dont nous allons débattre ce soir.

Je vous invite donc à ne pas l'oublier, les 52 autres maires ne sont pas là physiquement bien sûr, mais d'une certaine façon ce soir, ils nous regardent, nous, les élus de la ville-centre, puisque c'est aussi leur projet collectif dont nous allons débattre. Ce projet est celui de ce que l'on appelle les personnes publiques associées, au premier rang desquelles l'État. Parce que le territoire est le patrimoine commun de tous, nous ne travaillons pas seuls sur notre projet. En grande partie, celui-ci se bâtit en intégrant les exigences des politiques publiques de l'État, au rythme et aux conditions dans lesquelles ce dernier les met en œuvre. Bref, nous discutons d'un document qui est aussi celui de l'État et des autres acteurs du territoire. Cela doit toujours nous rester présent à l'esprit, tout ce qui est présenté ce soir a été validé par les services de l'État.

Je m'arrêterai là en vous exprimant, pour ce qui me concerne, les priorités que nous nous sommes fixées avec Gérard HEDIN, le Vice-Président en charge de ce dossier à l'Agglo et aux Services, il n'est pas inutile que vous les ayez en mémoire, elles sont au nombre de 3. La première priorité, adopter ce P.L.U.i.H.M. au cours de ce mandat. Car je crois que nous avons besoin, au moment où l'Agglo fête ses 20 ans, de franchir cette étape et de nous doter de ce document cadre à l'échelle de notre bassin de vie. La deuxième partie, faire le Z.A.N. Ah, le Z.A.N. ! Instauré par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021. On peut bien sûr discuter sur tel ou tel détail de tel ou tel dispositif juridique mis en place par le législateur, mais, vous le savez comme moi, la loi c'est la loi. C'est un changement radical mais pour beaucoup de communes, y compris Beauvais, nous nous y sommes préparés parce que c'est une trajectoire dans laquelle nous nous sommes inscrits. Le P.L.U.i.H.M. va accélérer les choses, mais le Z.A.N. n'est pas une surprise. Il demande un travail d'explications et d'accompagnement, mais il ne constitue pas une rupture. Je le redis très clairement, de toute façon, c'est la loi, et à la fin de l'année 2027, février 2028 très exactement, pour les territoires qui ne se seront pas mis en conformité avec les textes, toutes les possibilités de développement inscrites dans les vieux documents d'urbanisme seront gelées. Je dis bien seront gelées. De fait, la loi Climat et Résilience d'août 2021 est assez simple à comprendre, soit vous révisez votre document d'urbanisme pour diviser partout en France votre consommation foncière par 2, soit vous voyez cette consommation foncière réduite à 0 fin 2027. La loi donne 6 ans et 6 mois à toutes les communes et intercommunalités pour le faire. J'ai demandé à tous les maires et à tous les techniciens qui travaillent sur le P.L.U.i.H.M. de se placer dans ce cadre. La troisième priorité que nous avons érigée, c'est l'économie. Le sigle du P.L.U.i.H.M. aurait peut-être gagné à compter une septième lettre, un petit E, pour Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Habitat, Mobilité et Économie, ou bien Emploi. Monsieur le Maire l'a indiqué et je le redis avec force, l'emploi est notre priorité, il a toujours été ma priorité. La force de notre territoire, son attractivité repose sur sa capacité à offrir des emplois à tous ceux qui sont en âge d'être actifs. Casser cela, c'est casser ce territoire. L'emploi, c'est la pierre de touche de toutes nos actions et je me félicite, vous allez pouvoir le constater dans un instant, qu'il figure comme l'orientation première de notre projet de P.A.D.D. S'il doit rester légitime de consommer du foncier et de façon potentiellement importante, ce sera pour l'emploi et notre développement économique.

MME CAYEUX (SUITE) : En conclusion, je voudrais aussi dire un mot de remerciement à l'équipe de Cittànova, espace Transitec, qui nous a accompagnés. Vous allez écouter Louise vous présenter le document. Je voudrais remercier aussi Jérôme LASSERON et ses équipes qui nous ont suivis, conseillés, encouragés, et grâce à qui nous pouvons vous présenter ce document ce soir.

M. LE MAIRE : On va laisser la parole, comme la Présidente vous l'a indiqué, la Présidente de la Communauté d'Agglo, à Louise du cabinet Cittànova. Vous pourrez ensuite poser des questions, mais des questions d'ordre technique. Comme ça, on reprendra le débat à l'issue des questions techniques que vous pourriez poser au cabinet Cittànova.

MME GARCIA : Bonsoir à tous. Beaucoup d'élus me connaissent mais je me représente. Louise GARCIA, urbaniste au sein de Cittànova. Cittànova est un cabinet d'études qui a été retenu pour accompagner les élus de l'Agglo dans le cadre de l'élaboration de ce P.L.U.i.H.M. Comme l'a évoqué Madame CAYEUX, 2 autres cabinets d'études accompagnent les élus, un spécialisé en habitat et un autre sur la partie mobilité.

Je vais décliner ma présentation de ce soir en 3 parties. Je vais vous faire un petit rappel, une petite présentation sur la démarche d'élaboration du P.L.U.i.H.M. qui vous a déjà été quelque peu expliquée en introduction, mais je vais revenir sur quelques points. Je vais ensuite m'attarder sur quelques éléments généraux du P.A.D.D., qu'est-ce que le document P.A.D.D. dans le cadre du P.L.U.i.H.M. Et puis enfin, je rentrerai un peu plus dans le détail, sur les orientations du P.A.D.D. du P.L.U.i.H.M. qui ont été retenues par les élus municipaux et communautaires.

Sur la démarche d'élaboration du P.L.U.i.H.M., cela a été évoqué, c'est le premier document d'urbanisme intercommunal de l'Agglo. Donc c'est un pas important tant pour l'Agglo que pour la politique d'urbanisme et d'aménagement à l'échelle d'un territoire. Vous avez, pour beaucoup, connaissance de ce qu'est un P.L.U. On est là sur un même document mais à un échelon supérieur, un échelon d'une taille un peu plus importante, les 53 communes de l'Agglo. Le P.L.U.i., c'est le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et valant programme local de l'Habitat et plan de Mobilité, P.L.U.i.H.M. Le P.L.U.i., comme le P.L.U. communal, c'est un document qui est à la fois très stratégique, très politique, puisque les élus d'un territoire viennent affirmer leur vision pour les 10-15 ans à venir, leur vision en termes d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, mais aussi d'environnement. C'est aussi un document du quotidien, parce que c'est le document que vos habitants, que les habitants du territoire doivent respecter lorsqu'ils ont un projet de construction, notamment à déposer. Les habitants, comme les porteurs de projet, notamment des porteurs de projet économique.

Dans le P.L.U.i.H.M., il y a un certain nombre de pièces. Aujourd'hui, on ne va parler que de l'une de ces pièces, on va parler du P.A.D.D. Mais il faut avoir en tête les autres éléments qui composent ce P.L.U.i.H.M., pour bien comprendre que c'est un document multiple et qui a aussi un bras réglementaire qu'on est en train de commencer à travailler avec les élus.

Première pièce du P.L.U.i.H.M., c'est ce qu'on appelle le rapport de présentation. Les pièces sont à peu près les mêmes dans le cadre d'un P.L.U. communal. Ce qui va changer, c'est qu'on aura des pièces spécifiques aux volets habitat et mobilité. Je vais y revenir. Première pièce du P.L.U.i.H.M., le rapport de présentation. C'est un élément important puisque c'est une pièce dans laquelle on va trouver les éléments de diagnostic à l'échelle de l'Agglomération, et c'est aussi une pièce dans laquelle on va trouver des éléments de justification du projet : pourquoi les élus ont fait tel choix et pas un autre, comment les enjeux environnementaux ont été intégrés dans le projet. Vous avez des éléments qui permettent de comprendre comment le P.L.U.i.H.M. a été élaboré.

MME GARCIA (SUITE) : La deuxième pièce, celle qui nous réunit ce soir, c'est le P.A.D.D., Projet d'Aménagement et de Développement Durable, je vais en parler, c'est le projet politique de l'Agglomération, c'est le document qui fixe le cap pour le futur du Beauvaisis.

Troisième série de pièces, les orientations d'aménagement et de programmation. Je rentre un peu moins dans le détail, on est là sur des outils qui viennent encadrer des secteurs de projet ou des secteurs à enjeux.

On a ensuite une quatrième pièce qui est une pièce dédiée aux volets habitat et mobilité. Où on va venir décliner de façon plus précise les actions ou les orientations liées à ces thématiques. Ce sont des pièces qui se traduisent notamment par des éléments chiffrés en termes de budget.

Cinquième pièce importante, la partie réglementaire du P.L.U.i.H.M. Comme dans un P.L.U. communal, vous allez avoir à l'échelle du P.L.U.i.H.M. un zonage, un règlement qui va venir régir les droits à construire, les espaces préservés et fixer des règles associées. Et puis on a un certain nombre de pièces annexes, je vous passe le détail.

Madame CAYEUX l'évoquait, le P.L.U.i.H.M. se fait évidemment avec les élus, les élus communautaires, les élus communaux. Il se fait aussi avec un certain nombre d'autres acteurs. Les habitants, ont été organisées des réunions publiques dans le cadre du P.L.U.i.H.M., une session sur le diagnostic, une session sur le P.A.D.D. Et puis très important, les Personnes Publiques Associées, qu'on appelle les P.P.A., qui regroupent en premier lieu les services de l'État, mais aussi la Chambre d'Agriculture, mais aussi la Chambre de Commerce et d'Industrie, qui vont venir garantir que le projet qui est mené par les élus répond bien aux politiques supracommunautaires, aux politiques nationales en matière d'urbanisme. Ils sont garants aussi de la sécurité du projet, sécurité juridique.

La transition est toute faite puisque les élus communaux et communautaires ne font pas un P.L.U.i.H.M. tout seuls et ils ne le font pas dans un cadre non plus qui est le cadre strictement communautaire. On a un certain nombre de normes qui dépassent les limites de l'Agglomération et qu'il faut intégrer. Ce sont évidemment toutes les normes liées au cadre législatif et réglementaire. On a évoqué en introduction la loi Climat et Résilience, il y a toute une évolution législative assez importante ces 10 dernières années en matière d'urbanisme, le premier gros choc a été notamment la loi Grenelle 2. Et puis, au-delà de ces lois et de ces décrets, on a des documents aussi qu'on appelle des documents cadres, qui viennent s'imposer aux réflexions que les élus ont dans le cadre du P.L.U.i.H.M. Je ne m'attarde pas, je citerai simplement le S.R.A.D.D.E.T. Monsieur le Maire évoquait les nombreux sigles qu'on a en urbanisme, je pense qu'il y a beaucoup de domaines où c'est le cas, mais le S.R.A.D.D.E.T., c'est le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable. C'est vraiment à l'échelle de la Région que sont fixées des grandes orientations en matière notamment d'urbanisme et d'aménagement, et le P.L.U.i.H.M. doit être compatible avec ce S.R.A.D.D.E.T.

Les étapes du P.L.U.i.H.M., Madame CAYEUX en a parlé, un objectif a été fixé, c'est un objectif clair d'avoir une approbation de ce P.L.U.i.H.M. d'ici la fin de l'année 2025. Vous le voyez, la démarche a déjà commencé. La première phase, celle de diagnostic, a été finalisée, donc la phase d'observation du territoire. On est aujourd'hui à la fin de la phase de cap de définition des orientations politiques, celle qui permet de vous présenter le P.A.D.D. ce soir. On a entamé avec les élus la phase de traduction réglementaire, le zonage, le règlement. On débute vraiment les travaux sur cette phase.

MME GARCIA (SUITE) : L'objectif, pour avoir une approbation à fin 2025, c'est d'avoir un premier temps important à peu près 1 an avant, qu'on appelle l'arrêt du P.L.U.i.H.M. L'arrêt du P.L.U.i.H.M., c'est qu'à fin 2024, le Conseil Communautaire se réunisse pour voter l'arrêt du P.L.U.i.H.M., c'est-à-dire que le P.L.U.i.H.M. est complet, il se compose de toutes les pièces que je vous ai présentées, et il peut être soumis pour avis officiel aux services de l'État notamment, il peut être soumis aussi aux observations du public dans le cadre de l'enquête publique.

Voilà pour cette rapide introduction sur le P.L.U.i.H.M. Je vais maintenant évoquer quelques éléments généraux sur le P.A.D.D., avant de rentrer dans le détail sur les orientations spécifiques du P.A.D.D. du P.L.U.i.H.M.

Le P.A.D.D., ce qu'il faut avoir en tête, c'est que c'est vraiment le cœur du projet de P.L.U.i.H.M., c'est le projet politique, c'est le cap que fixent les élus du Beauvaisis pour le futur du territoire à horizon 10-15 ans. On s'est projeté là sur 2035, un horizon 2035. C'est un projet politique qui est global, qui est à l'échelle des 53 communes, cette fois-ci on l'a bien évoqué. C'est un projet qui va contenir un certain nombre d'orientations, des orientations liées à l'urbanisme et l'aménagement évidemment, mais aussi des orientations liées à l'économie, à l'habitat, à la protection de l'environnement ou encore aux mobilités. Le P.A.D.D., c'est une pièce maîtresse parce qu'il nous sert ensuite de base pour décliner les pièces réglementaires du P.L.U.i., donc pour décliner le zonage, pour décliner le règlement écrit.

Je vous ai mis pour information les articles précis du Code de l'Urbanisme qui viennent encadrer le contenu du P.A.D.D. Je ne vais pas vous lister chacun de ces éléments, ce qu'il est intéressant de voir, c'est que le P.A.D.D., c'est un document qui est relativement transverse. Quand on parle d'urbanisme et d'aménagement, on ne parle pas uniquement de droit à construire ou de hauteur de bâti, c'est une vision beaucoup plus transversale d'un territoire.

Autre élément important et je vais y revenir, il y a désormais, on l'a évoqué, une vigilance toute particulière sur la maîtrise de la consommation d'espaces agricoles et naturels et de l'étalement urbain. Le P.A.D.D. doit contenir un certain nombre d'éléments chiffrés, dont un objectif de modération de la consommation d'espaces. C'est une exigence du Code de l'Urbanisme qui a évidemment été intégrée dans les réflexions et dans le projet de P.A.D.D. qui est présenté ce soir.

Élément important aussi, on ne fait plus de l'urbanisme comme avant, on ne planifie plus les choses comme avant, donc on va aussi avoir une attention plus importante sur les espaces qui peuvent être densifiés, je vais y revenir.

Enfin, dernier point, qui explique aussi pourquoi vous êtes réunis ce soir, le Code de l'Urbanisme fixe un certain nombre d'étapes dans le cadre de l'élaboration d'un P.L.U.i.H.M. L'une des étapes, c'est notamment d'organiser un débat du P.A.D.D. Ce débat doit se faire au Conseil Communautaire, il se fera courant de l'année 2024. Lorsque le P.L.U. est un P.L.U.i., donc intercommunal, le débat peut aussi avoir lieu dans les communes, il n'y a pas forcément d'obligation, c'est une possibilité qui est offerte. Ce qui a été retenu par l'Agglo, et qui montre aussi l'implication des élus, c'est d'avoir d'abord des débats en communes, puis un débat à l'échelle communautaire, au Conseil Communautaire.

Je vais maintenant rentrer dans le détail, en tout cas je vais aller un petit peu plus spécifiquement sur le projet qui concerne le Beauvaisis. Je vous présente ce soir une synthèse d'éléments qui vous ont été transmis de façon détaillée préalablement à ce Conseil. L'élaboration du P.A.D.D., Madame CAYEUX l'a dit, Monsieur le Maire l'a dit, a été une élaboration qui s'est faite de façon progressive et qui a mobilisé les élus globalement sur un gros semestre, le premier semestre de l'année 2023. Ont d'abord été définis, via le diagnostic, un certain nombre d'enjeux qui concernaient le territoire, bien à l'échelle des 53 communes du Beauvaisis.

MME GARCIA (SUITE) : Ont ensuite été travaillés des scénarios, des scénarios quantitatifs, des scénarios qualitatifs. Qu'est-ce qu'on veut pour le Beauvaisis demain et comment on fait pour que ça se réalise ? Comment on fait pour que ça se réalise, c'est la troisième étape, ce sont les orientations, celles que vous retrouvez dans le P.A.D.D. Comment on fait pour venir décliner le scénario retenu en orientations/objectifs qui se traduira ensuite réglementairement ?

Un certain nombre de réunions ont eu lieu, des réunions à l'échelle des secteurs, des réunions à l'échelle de l'ensemble des maires du Beauvaisis. On a travaillé de différentes façons aussi pour aboutir au projet qui vous est présenté ce soir, pour débat, et qui sera débattu en Conseil Communautaire. L'important dans le P.A.D.D., je le disais, c'est le document politique. Donc ce qui va compter, c'est la stratégie, c'est qu'est-ce qu'on veut, c'est l'ambition du Beauvaisis, l'ambition des élus pour le futur du territoire. Le P.A.D.D. qui a été conçu avec les élus, c'est un P.A.D.D. qui se construit autour d'une ambition pour 2035 et qui se décline en axes orientations/objectifs. Ce que je vais surtout vous présenter ce soir, c'est bien l'ambition, les axes. Pour le détail, les orientations et les objectifs, je vais vous faire une synthèse, vous pourrez retrouver tous les éléments plus détaillés dans le document qui vous a été transmis.

L'ambition des élus du Beauvais à horizon 2035, c'est de faire du Beauvaisis un territoire qui tire parti de sa position géographique charnière et de son système d'économie productive pour affirmer son projet de développement économique et valoriser les spécificités de son mode de vie. Qu'est-ce que les élus ont mis derrière ces mots ? Dans le cadre d'un P.A.D.D., tous les mots ont du sens puisqu'on est vraiment sur un projet politique. Le point de départ des élus, c'est de se concentrer sur les atouts du territoire. Il y a 2 atouts majeurs qui sont la position géographique et le visage économique de l'Agglo. La position géographique, tout le monde l'a en tête, vous vivez sur le territoire au quotidien, vous êtes à la croisée d'influences. Influence francilienne, influence des Hauts-de-France, influence dans une moindre mesure mais influence quand même normande. Le visage économique de l'Agglo, deuxième atout important, a été évoqué en introduction, on va en reparler tout de suite, c'est vraiment un point fort. Vous avez notamment beaucoup plus d'emplois que d'actifs, vous êtes un territoire qui attirez des actifs tous les jours de l'extérieur.

Par rapport à ces atouts majeurs du territoire, les élus cherchent, à travers le P.A.D.D., à défendre une stratégie, une ambition, qui repose sur 2 piliers : l'affirmation du projet de développement économique d'une part ; et la valorisation des spécificités de son mode de vie. Sur le développement économique, je pense que c'est relativement clair. Sur les spécificités de son mode de vie, j'explique ce que les élus ont cherché à mettre derrière ce terme. Ce qui est ressorti du diagnostic et ce qui est ressorti aussi des discours des élus, c'est qu'au sein du Beauvaisis, on peut habiter, travailler, se déplacer, se divertir ; qu'on a un territoire qui fonctionne comme un vrai bassin de vie, comme un vrai système, et que ce qui peut paraître évident pour vous est en fait une spécificité du territoire par rapport à d'autres. Les élus souhaitent valoriser cette spécificité et la mettre en avant, tellement en avant que c'est l'un des piliers de la stratégie pour le futur du Beauvaisis.

Cette ambition à horizon 2035, elle se décline en 3 axes. Ces 3 axes sont ensuite eux-mêmes précisés par un certain nombre d'orientations et d'objectifs. Le premier axe, c'est un axe qui vise à faire du Beauvaisis un territoire d'emplois et un territoire d'accueil, pour une Agglomération qui valorise son système d'économie productive et son rayonnement. Je vais expliciter ce qu'on met derrière cet axe, ce que les élus mettent derrière cet axe mais il faut vraiment penser cet axe comme une valorisation des atouts, une recherche d'attractivité et de rayonnement.

MME GARCIA (SUITE) : Le deuxième axe, c'est un axe qui vise à faire du Beauvaisis un territoire qui anticipe les transitions, pour une Agglomération qui est motrice face aux mutations, qu'elles soient démographiques, urbaines, sociétales, environnementales. Je le disais, on ne fait plus d'urbanisme, on ne fait plus de planification comme avant, on ne peut pas faire comme s'il n'y avait pas de profonds bouleversements qui étaient déjà en cours et qui le seront encore plus. Et le troisième axe, c'est un axe qui là traduit pleinement l'un des 2 piliers que j'évoquais à l'instant sur le mode de vie dans le Beauvaisis, c'est un axe qui vise à faire du Beauvaisis un territoire système, au fonctionnement bénéfique à tous, tous les habitants mais aussi toutes les communes, pour défendre le fait que vous êtes dans une Agglomération qui est organisée comme un vrai bassin de vie. Chaque axe, je l'évoquais, se décline en orientations et objectifs. L'idée c'est évidemment d'avoir un propos qui soit le plus clair possible, un cap qui soit le plus lisible pour tous. Je vais vous décliner chaque axe de façon relativement synthétique, mais c'était intéressant aussi d'avoir le résumé des grandes orientations liées à chaque axe.

Le premier axe, je le disais, c'est le territoire d'emplois et d'accueil. Dans cet axe, l'idée que les élus ont souhaité porter, c'est de valoriser les grands atouts du territoire et notamment sa dimension économique, pour renforcer son attractivité et renforcer son rayonnement. Cet axe se traduit en 3 orientations et les flèches que vous voyez sous les orientations, ce sont les objectifs, qui viennent là encore préciser ce que les élus ont souhaité mettre en lumière. Première orientation, maintenir un taux d'emplois élevé. Le taux d'emplois, c'est le rapport entre les emplois et les actifs. Vous êtes, dans le Beauvaisis, sur un territoire qui compte plus d'emplois que d'actifs, 123 emplois pour 100 actifs. Ça peut vous paraître une évidence mais c'est une spécificité qui fait que chez vous, on n'est pas simplement dans un territoire où on habite, on est aussi dans un territoire où on travaille. Et les élus souhaitent maintenir ce taux d'emplois élevé. Pour le maintenir, il faut notamment permettre et continuer à assurer un développement économique. Un développement économique qui se fait notamment dans les zones d'activité, sont citées dans le projet la zone d'activité future de Novaparc mais aussi par exemple, à Beauvais, la requalification de la ZAC de Ther. L'idée c'est aussi de valoriser les grandes infrastructures qui font aussi que vous êtes attractifs, et notamment sur un plan économique. A été citée l'autoroute, on peut également citer la ligne de chemin de fer Paris-Beauvais avec toutes ses limites ; le P.L.U.i. ne peut pas tout mais le P.L.U.i. c'est aussi un moyen de rappeler qu'il y a un enjeu sur cette ligne dont la performance est à améliorer.

Deuxième orientation de cet axe 1, c'est une orientation qui est axée sur un autre atout fort du territoire, c'est la richesse de ses patrimoines et spécifiquement la richesse de ses patrimoines paysagers. On l'a dit tout à l'heure, le Beauvaisis c'est 53 communes, le paysage n'est pas le même si vous êtes à Crèvecœur-le-Grand ou si vous êtes à Auneuil. On a une diversité de paysages au sein de l'Agglomération, que le diagnostic a mis en lumière et que les élus souhaitent préserver et valoriser. L'objectif c'est aussi de valoriser les éléments de patrimoine urbains et architecturaux, ceux qui sont reconnus déjà au titre des Monuments Historiques évidemment mais aussi les éléments de petit patrimoine qui ne sont pas forcément protégés aujourd'hui. Il y a un patrimoine important notamment agricole dans les villages.

Troisième orientation, c'est une orientation qui vise à assurer l'accueil de nouveaux habitants et à dynamiser l'image du Beauvaisis. Je l'ai dit, dans cet axe, on est sur un axe où on cherche à attirer, à rayonner. Et le P.L.U.i.H.M. c'est aussi un outil dans la concurrence territoriale qu'évoquait Monsieur le Maire. Deux objectifs sont déclinés dans cette orientation, notamment l'accompagnement d'une croissance démographique maîtrisée, environ 3 000 nouveaux habitants d'ici 2035, aujourd'hui vous êtes quasiment à 105 000 habitants au dernier recensement INSEE.

MME GARCIA (SUITE) : Et puis, l'autre objectif c'est aussi d'avoir une attractivité, alors qui soit résidentielle mais aussi une attractivité un peu plus ponctuelle, c'est-à-dire d'essayer de capter des gens qui viennent sur le territoire pour une après-midi, une journée, voire un week-end. Vous avez de vrais atouts, à Beauvais comme à l'échelle du Beauvaisis, que le P.L.U.i. peut aussi mettre en lumière, mettre en valeur.

Chaque axe est associé à une cartographie. L'idée c'est d'avoir le plus d'éléments pour que le projet des élus soit lisible et partagé. Vous voyez que ce ne sont pas des cartographies de zonage, on n'en est pas du tout là, ce sont des cartographies plutôt conceptuelles qui viennent matérialiser un certain nombre d'orientations que je viens de vous expliciter.

Je vais insister peut-être sur l'orientation 2, sur la richesse des patrimoines et notamment paysagers, où vous voyez matérialisées les grandes entités paysagères du territoire que j'évoquais très rapidement, le Plateau Picard au Nord, la Vallée du Thérain, le Clermontois, la Boutonnière du Bray. Autre élément important, je l'ai évoqué rapidement, dans la stratégie d'attractivité il y a une attractivité résidentielle de nouveaux habitants, et puis une attractivité que j'ai qualifiée à l'instant d'un peu plus ponctuelle. Donc faire venir des gens sur le territoire à la journée notamment, mais aussi créer des espaces attractifs pour vos habitants, avec des points d'attrait structurants à l'échelle du Beauvaisis, la Vallée du Thérain, la forêt du Clermontois, et puis le centre-ville de Beauvais, qui est un élément fort en termes de patrimoine notamment culturel et architectural à l'échelle de l'Agglo.

Deuxième axe du P.A.D.D., l'axe qui vise à faire du Beauvaisis un territoire qui anticipe les transitions. Je le disais, le P.L.U.i.H.M. ne peut plus se faire comme avant, on ne fait plus de l'urbanisme ni de la planification comme il y a 5 ans ou 10 ans. On a un certain nombre de changements qui sont profonds, qui sont à intégrer dans le cadre de la réflexion, d'autant plus que les élus se projettent à horizon 2035. Cet axe 2 se décline en 3 orientations, et là aussi, chacune de ces orientations se traduit en une série d'objectifs.

La première orientation, c'est une orientation qui est concentrée sur l'espace de vie et de faire en sorte de proposer pour les habitants un espace de vie qui soit attrayant et durable. Ça passe notamment par des actions sur les constructions existantes, sur le parc bâti, avec notamment des enjeux de rénovation thermique énergétique. Ça passe aussi par l'équilibre important à trouver entre densification et préservation de la qualité des espaces urbains. Je l'évoquais tout à l'heure, la modération de la consommation d'espaces force à une nécessaire densification, cette densification il faut essayer qu'elle soit la plus douce possible. Et le P.L.U.i., via un certain nombre de règles, peut y contribuer. Evidemment dans cette orientation, vous avez aussi des éléments sur la question des risques et des nuisances. Le principal risque à l'échelle du Beauvaisis étant le risque inondation qui est intégré dans la réflexion des élus.

La deuxième orientation de cet axe 2, c'est une orientation qui est consacrée aux ressources. Là encore, on ne regarde plus les ressources comme avant, il y a 2 ressources principales que les élus ont souhaité mettre en avant dans cette orientation, c'est la ressource sol et la ressource eau. Sur la ressource sol, l'objectif c'est vraiment de montrer ou de changer de regard, comme on l'évoquait, et de considérer ce sol comme une ressource. Considérer le sol comme une ressource, ça veut dire modérer la consommation d'espaces et ça veut dire aussi préserver les capacités de l'agriculture dans le Beauvaisis, ou même des agricultures parce que vous avez les grandes cultures du Plateau Picard et puis aussi une agriculture un peu plus diversifiée notamment dans le Pays de Bray.

MME GARCIA (SUITE) : Sur la modération de la consommation d'espaces, l'objectif qui est inscrit dans le P.A.D.D., c'est un objectif de modération de 50 % par rapport aux 10 ans passés, la période de référence c'est 2014-2024, c'est 10 ans juste avant l'approbation du P.L.U.i.H.M., donc une modération de la consommation d'espaces de 50 % qui s'inscrit pleinement dans les objectifs de la loi Climat et Résilience, ce fameux Z.A.N., le Zéro Artificialisation Nette dont on a beaucoup parlé. Le Zéro c'est atteindre en 2050 et progressivement, pour l'atteindre, ont été définis un certain nombre de paliers, le premier palier étant une modération de 50 % de la consommation d'espaces. La troisième orientation de cet axe 2, c'est une orientation importante, qui a aussi été évoquée dans les propos introductifs, c'est la protection de la richesse écologique du territoire. A l'échelle de Beauvais, il y a une richesse écologique, à l'échelle du Beauvaisis il y en a une aussi évidemment. On a des grands espaces naturels sur le territoire, le massif forestier de la forêt de Hez, on a des grandes vallées, la Vallée du Thérain mais aussi la Vallée de l'Avelon. Ces grands espaces sont évidemment à préserver dans le cadre du P.L.U.i.H.M. Et puis, on a après un certain nombre d'autres espaces, ce qu'on appelle les espaces qui viennent composer la trame verte et bleue, qui sont des parcs, des jardins, des espaces naturels avec une biodiversité importante, qu'il faut connecter les uns avec les autres. A Beauvais, un gros enjeu c'est notamment la trame bleue, donc la connexion tout au long de la Vallée du Thérain. Là encore, comme pour le premier axe, une carte de synthèse a été proposée. Vous le voyez, on a un certain nombre d'éléments, qui concernent tout le territoire, et puis des éléments un peu plus sectorisés, notamment sur ces questions de richesse écologique et de trame verte et bleue, les enjeux se concentrent nettement sur la partie sud et même plutôt sud-ouest du territoire au niveau de la partie Pays de Bray, Boutonnière du Bray. Vous avez aussi des enjeux importants autour de la forêt du Clermontois. Et puis, la dorsale paysagère et environnementale de la Vallée du Thérain.

Le dernier axe du P.A.D.D., c'est l'axe qui vise à faire du Beauvaisis un territoire système au fonctionnement bénéfique à tous. Je l'évoquais en introduction, dans le Beauvaisis, on a vraiment un fonctionnement du territoire comme un vrai bassin de vie, c'est une spécificité que les élus souhaitent conserver, renforcer. Pour ce faire, 3 orientations ont été définies. Une première orientation, c'est celle de conforter l'organisation aujourd'hui du quotidien. On a 53 communes, les communes ont toutes un rôle à jouer dans le fonctionnement du territoire, et on peut les regrouper par grands types de communes. On a parlé de la ville-centre qui est Beauvais, on a des polarités un peu relais, des polarités intermédiaires, notamment Crèvecœur-le-Grand au Nord ou encore Auneuil au Sud ; des villages importants, qui ont un petit peu de commerces, notamment un petit peu de services, qu'on a appelés les pôles de proximité ; et puis le réseau de communes rurales. Ce que les élus ont souhaité mettre en lumière, là dans cette orientation, c'est l'interdépendance des communes, c'est-à-dire qu'un pôle ne peut pas fonctionner si les communes rurales ne sont pas en pleine vitalité et inversement. Certes, toutes les communes n'ont pas les mêmes caractéristiques, mais la vitalité de l'une va entraîner la vitalité de l'autre. Vous allez voir sur la cartographie juste après les types de commune et leur rôle.

La deuxième orientation, c'est une orientation qui est spécifique au volet habitat. Les élus ont souhaité inscrire la nécessité de proposer une offre résidentielle diversifiée. Cette offre résidentielle, elle se traduit quantitativement et qualitativement. On l'a dit, vous êtes sur une dynamique migratoire positive, donc il y a un enjeu de produire des nouveaux logements. A été estimé un besoin de produire environ 400 nouveaux logements par an à l'échelle de l'Agglomération. Ce qu'il est important d'avoir en tête c'est que ce chiffre, il permet d'accueillir des nouveaux habitants mais il permet aussi et même surtout de répondre juste aux besoins des habitants actuels.

MME GARCIA (SUITE) : Pourquoi ? Parce que vos habitants vieillissent, parce que vos habitants se séparent, et la conclusion c'est qu'aujourd'hui, on a moins de personnes dans un logement qu'avant. Ne serait-ce qu'à population égale, vous auriez besoin de produire de nouveaux logements, pour éviter que vos habitants actuels partent parce qu'ils ne trouvent pas de solution de nouveaux logements sur le territoire. On n'est pas juste dans produire pour produire, c'est aussi produire pour répondre à un besoin qui est aujourd'hui là avec vos habitants actuels. Dans ces 400 nouveaux logements par an, une première répartition a été proposée par les élus, 45 % de ces nouveaux logements seraient à réaliser à Beauvais ; ensuite dans les pôles intermédiaires, dans les pôles de proximité et dans les communes rurales.

La troisième orientation est une orientation plutôt liée au volet mobilité. Je le disais tout à l'heure, le P.L.U.i.H.M. c'est un document transverse où on se concentre aussi sur des questions de déplacement et de mobilité. Un objectif fort qui est proposé par les élus, c'est le développement de modes alternatifs à la voiture individuelle. L'idée ce n'est pas de passer du tout voiture individuelle, qui est aujourd'hui majoritaire sur le territoire, au tout vélo ou au tout piéton, mais c'est d'encourager la diversification des modes. Et un point qui fonctionne déjà bien chez vous et que les élus souhaitent conforter, renforcer, c'est le covoiturage.

Dernière orientation, une orientation sur les espaces dédiés au temps libre. Je l'ai dit tout à l'heure, le P.L.U.i.H.M. du Beauvaisis, c'est un P.L.U.i. qui est transverse. L'idée c'est de pouvoir répondre aux besoins des habitants et aussi de faire en sorte qu'ils puissent se détendre sur le territoire, avoir un certain nombre d'espaces de respiration. Dans cette orientation, vous allez retrouver notamment l'importance de préserver des espaces de nature en ville, de préserver aussi un certain nombre d'espaces assez caractéristiques du Beauvaisis, tels que les mares ou encore les plans d'eau.

L'axe 3, comme les 2 axes, se décline là encore par une cartographie. Ce qui est important dans cette cartographie, c'est l'armature territoriale, ce sont les types de communes qui ont été esquissés avec les élus et qui montrent bien que chaque commune a un rôle à jouer aujourd'hui dans le fonctionnement du territoire et dans son développement futur. Vous voyez que Beauvais apparaît comme la ville-centre, le pôle majeur de l'Agglomération. Autour de Beauvais, vous avez des communes qui sont étroitement liées à la ville-centre, ce sont évidemment Goincourt, Allonne, Therdonne et Tillé. Vous avez ensuite les pôles intermédiaires, en bleu sur la carte, ce sont des communes qui vont offrir un niveau de services, de commerces et d'équipements complémentaires à Beauvais. On n'est pas exactement sur le même niveau d'offre mais on est sur une offre importante. Crèvecœur-le-Grand au Nord, Auneuil au Sud, et puis un pôle qui est multi-communal sur la partie sud-est du territoire, avec Bresles, Bailleul-sur-Thérain, Hermes et La-Neuville-en-Hez, qui fonctionne comme un pôle, avec un niveau de services important à l'échelle du bassin de vie et des communes limitrophes. Les pôles de proximité en vert sur la carte sont des gros villages, qui vont concentrer un certain nombre de services d'hyper proximité. C'est vraiment le quotidien. Vous avez notamment, je ne vais pas tous les citer mais Milly-sur-Thérain ou encore Laversines ou Saint-Paul. Vous voyez que ces communes sont notamment concentrées dans la Vallée du Thérain, qui abrite une population importante, on a une densité de population assez importante qui explique aussi ce niveau de services. Et puis le réseau des communes rurales, que vous voyez un peu partout sur le territoire, un peu plus au Nord, puisque le Plateau Picard est un peu moins dense et moins peuplé, mais qui viennent assurer aussi un maillage complet de types de communes au sein du Beauvaisis.

J'en ai fini pour cette présentation. Si vous avez des questions techniques, j'y répondrai, et puis ensuite vous reprendrez le cours de votre Conseil pour débattre politiquement.

MME MARAIS-BEUIL : J'ai bien vu que vous avez présenté, et en nous expliquant bien qu'il fallait que ce P.A.D.D. s'intègre dans le S.R.A.D.D.E.T., mais il me semble qu'il me manque 2 plans importants : le contrat de plan Etat-Région, dont nous venons de voter le volet mobilité, qui a une influence sur notre territoire, nous l'avons vu et nous l'avons découvert lors de ce plan mobilité ; mais également le S.R.D.E.I.I. de la Région, car il y aura une influence sur le Z.A.N. et sur les restes de nos surfaces à utiliser, puisque le Président de la Région pourra prendre sur notre espace restant pour justement développer ces infrastructures économiques qu'il désire implanter dans la Région et qui auront donc une influence sur notre déclinaison et notre plan en nous restreignant. Donc il me semble que ces 2 plans doivent être intégrés dans la réflexion du P.A.D.D.

MME GARCIA : Oui, je suis passée relativement vite, je me suis surtout concentrée sur les documents où on avait une obligation de compatibilité. C'est un peu technique mais on a un certain nombre de documents qu'il faut intégrer dans la réflexion mais envers lesquels on n'a pas forcément d'obligation juridique ou législative, il n'y a pas de hiérarchie des normes. Ceux que vous évoquez a priori c'est ça mais ce sera à creuser. Ça ne veut pas dire que parce qu'on n'a pas d'obligation d'être compatibles, on fait comme s'ils n'existaient pas. Je ne l'ai pas cité mais on a évidemment tout un tas aussi d'études déjà existantes, qui ont été valorisées dans la réflexion des élus, et tous les documents cadres autres sont aussi intégrés. C'est un projet de P.A.D.D., on pourra aussi éventuellement faire quelques ajustements. Et dans la phase de déclinaison du zonage et du règlement écrit, on regarde aussi les documents autres que je n'ai pas cités là.

MME FOURCIN : Je ne suis pas sûre d'avoir bien compris par rapport à l'objectif de modération de la consommation d'espaces. Vous avez parlé d'un objectif de modération de 50 %, mais à quelle échéance ? Et vous avez parlé d'une période de référence. Est-ce que vous pouvez rappeler ces 2 éléments-là ?

MME GARCIA : Je vais essayer de faire simple, parce que ce n'est pas facile. En fait, vous avez une obligation principale, qui est celle fixée par la loi Climat et Résilience, d'atteindre le Z.A.N. en 2050. Donc Zéro Artificialisation Nette, ça veut dire zéro artificialisation sans compensation, ça ne veut pas dire zéro artificialisation mais ça veut dire clairement que c'est plus compliqué qu'avant. Le 2050 vous voyez c'est très loin, vous aurez le temps de faire un deuxième P.L.U.i. d'ici là. Ça se passera bien. L'échéance qui a été fixée dans le cadre de la loi Climat et Résilience, c'est 2031. C'est 2021-2031, vous avez un objectif à l'échelle nationale de réduction de 50 % de la consommation d'espaces. Sauf que vous voyez, la complexité, c'est que dans le cadre du P.L.U.i.H.M., on n'est pas sur 2021-2031, on est sur 2025-2035. On a projeté l'obligation du Z.A.N. à 2031 et même au-delà, 2035, donc le moins 50 % il est par rapport à cet objectif Z.A.N. Et la subtilité qu'il y a en plus, c'est que dans le Code de l'Urbanisme est indiqué que l'objectif de modération de la consommation d'espaces qu'on doit inscrire dans le P.A.D.D., c'est un objectif qui est fixé par rapport aux 10 ans avant l'arrêt. Les 10 ans avant l'arrêt, ça nous fait 2014-2024. C'est pour ça que je parlais de cette référence-là. En gros, le moins 50 % c'est entre 2025 et 2035, par rapport à la période de 10 ans avant l'arrêt du projet, 2014-2024, le tout en intégrant l'objectif Z.A.N. de moins 50 % jusqu'en 2031 et d'arriver au zéro en 2050.

MME GARCIA (SUITE) : La période de référence c'est 2014-2024 pour le chiffre qui est inscrit dans le P.A.D.D., et la période où cette modération doit être effective, c'est 2025-2035. Ce qui n'empêche que dès maintenant, il faut faire attention à la consommation d'espaces parce que la loi Climat et Résilience a été approuvée en 2021, et ce qu'on répète toujours aux élus c'est que le compteur de consommation d'espaces, il tourne à partir de 2021. Pour vous donner un ordre de grandeur chiffré, sur 2014-2024, on est sur une consommation d'espaces à l'échelle du Beauvaisis d'un peu plus de 300 hectares, donc moins 50 % ça nous donne quelque chose comme 150 hectares environ.

MME FOURCIN : Est-ce que vous pouvez nous préciser ce que c'est qu'une compensation à l'artificialisation ?

MME GARCIA : Non. Non, pourquoi ? Alors si, il y a des décrets qui sont parus aujourd'hui que je n'ai pas eu le temps de lire. Aujourd'hui, on parle plutôt de consommation d'espaces. Et sur cette période, ce premier temps du Z.A.N., notamment jusqu'à 2031, on se concentre sur la notion de consommation d'espaces. L'artificialisation, c'est une notion qui un peu plus subtile parce qu'on va venir intégrer des choses qu'on ne comptait pas avant comme de la consommation d'espaces. Par exemple, est-ce que si on vient urbaniser un bout de jardin, c'est de l'artificialisation ? Peut-être, peut-être pas, tout n'est pas encore entièrement défini. Nous, dans le cadre du P.L.U.i., on reste sur la consommation un peu classique de terres qui sont purement agricoles ou purement naturelles. Mais je ne peux pas encore répondre à tout ça, et sur la compensation encore moins. Il y a beaucoup de débats en cours, même notamment au sein des services de l'État, sur les questions de renaturation, qu'est-ce qui vaut compensation, comment on fait pour compenser, on ne sait pas encore.

MME MARAIS-BEUIL : Vous venez de nous parler de 150 hectares. Il me semblait que dans la loi, tout ce qui n'était pas terminé et en cours fait partie de ces 150. A la dernière réunion à la C.A.B., il nous semblait qu'on nous avait annoncé qu'il ne restait que 80 hectares disponibles dans le cadre du Z.A.N. Ça a été annoncé.

M. LE MAIRE : Il y a peut-être Jérôme LASSERON, puisque nous sommes en suspension de séance, qui pourrait préciser les choses, mais je crois que ça concerne la zone d'activité Novaparc.

M. LASSERON : Pour être clair, le chiffre de 80 hectares a été dit mais le chiffre de 80 hectares correspond à ce qui reste dans la zone Novaparc. La zone Novaparc fait 123 hectares et il reste, de commercialisable, dans la zone Novaparc, 80 hectares. C'est de là que vous devez tirer ce chiffre. Par contre, à l'échelle de l'Agglo, le chiffre que les élus vont devoir se répartir, c'est cette enveloppe de 150 hectares. Etant précisé, pour que vous compreniez bien ce que représente l'effort pour les élus, c'est qu'aujourd'hui, sur les 45 documents d'urbanisme que compte notre territoire, on est 53 communes mais il n'y en a que 45 qui ont un document d'urbanisme, il y a près de 750 hectares de zones à urbaniser sur l'ensemble de notre territoire. En gros, on va diviser ce chiffre par 5 pour arriver autour de 150 hectares. Ce ne sera peut-être même pas 150 hectares, parce que vraisemblablement les élus vont devoir garder une réserve pour intégrer des projets futurs. C'est ça qui vous permet de saisir les ordres de grandeur. Diviser par 2 la consommation foncière réelle, puisque c'est le réel qu'on divise par 2, diviser la consommation foncière réelle par 2, ça veut dire sur notre territoire diviser par 5 les zones à urbaniser du territoire qui avaient été mises.

M. LASSERON (SUITE) : Au passage, je vous demande juste de relier 2 chiffres entre eux. Tout à l'heure, je crois que c'est Monsieur le Maire ou Madame la Présidente, je ne sais plus lequel des 2 a rappelé qu'en 2001, dans le document de Beauvais, il y avait 800 hectares de zones à urbaniser. Aujourd'hui, à l'échelle des 53 communes de notre territoire, il y a 750. Qu'est-ce qu'il s'est passé ? Il y a déjà eu 20 ans de lutte contre l'étalement urbain, c'est pour ça qu'on ne découvre pas le Z.A.N. Par contre, aujourd'hui, ce qui doit être fait, qui est vraiment le gros effort que les maires doivent faire, c'est toiletter les zones à urbaniser du territoire qui ne sont jamais sorties et qui ne vont pas sortir. Retenez ce chiffre-là, plus ou moins juste, il bougera encore un peu mais ce sont 150 hectares à se répartir à 53.

M. ENJOLRAS : Oui, je remercie Monsieur LASSERON pour ses explications. Je n'ai pas bien compris la question de Madame BEUIL, vous me dites Madame BEUIL si j'ai bien compris votre question, en revanche les 150 hectares, est-ce que ce sont 150 hectares en plus des 80 hectares de Novaparc, c'est 150 hectares dont les 80 hectares de Novaparc.

M. LE MAIRE : Ces précisions étant données, est-ce qu'il y a d'autres questions ? De toute façon, la question de la consommation et du Z.A.N. sera réétudiée dans le cadre de la poursuite de l'examen du P.L.U.i.H.M., puisque là on en est au P.A.D.D., où on ne fait que fixer des orientations générales d'aménagement, comme ça a été rappelé par Cittanova.

S'il n'y a pas d'autres questions techniques, je vais lever cette suspension de séance et reprendre le cours des débats.

MME LUNDY : Le débat a bien repris Monsieur le Maire, vous me confirmez ? Le débat a bien repris ?

M. LE MAIRE : Le débat a bien repris, j'ai dit que la suspension de séance était levée.

MME LUNDY : C'est parfait et en plus, Monsieur le Maire, ce Conseil fera date, il va créer une jurisprudence puisque maintenant, on autorise des cabinets à intervenir en Conseil Municipal lors de suspension de séance. Donc j'ai bon espoir qu'on finisse par autoriser aussi un jour des représentants de parents d'élèves, lorsque leur école est fermée, ou par exemple des associations environnementales et des riverains lorsqu'ils sont concernés, puisque ce sont des demandes que nous avons déjà formulées. C'est un soir un peu particulier, je vous en remercie, j'espère que c'est une évolution qui continuera.

C'était une présentation technique intéressante, vraiment très intéressante. Je reviendrai sur quelques omissions selon moi, puisque, étonnamment, le développement de l'aéroport n'a pas été évoqué à une seule reprise, alors qu'il est bien présent et bien écrit dans l'intégralité des rapports écrits qui nous ont été soumis. Donc je crois que ça vaudra le coup que nous en discutons tout de même.

Et puis, nous nous réjouissons de pouvoir débattre de ces orientations, de ce Projet d'Aménagement et de Développement Durable. C'est un débat important aujourd'hui pour Beauvais et pour notre territoire, et nous entendons bien ce que vous avez dit, Madame la Présidente, nous pouvons nous féliciter de la mobilisation de nos collègues, des Maires, à l'Agglomération, qui défendent leur commune et leurs administrés. Vous avez dit que nos collègues Maires de l'Agglomération nous regardaient ce soir, vous avez sans doute raison.

MME LUNDY (SUITE) : J'insisterai sur le fait que les Beauvaisiens aussi nous regardent ce soir et que donc nous devons, en toute transparence, avoir ces débats et pouvoir leur rendre des comptes. Avec une pensée particulière quand même pour les générations futures qui, elles, ne nous regardent pas encore mais qui, je crois, sont pleinement concernées par tout un tas de discussions que nous allons avoir.

Monsieur le Maire, j'ai pu voir récemment que Madame la Présidente se félicitait que vous sachiez continuer les projets qu'elle avait, elle, su initier lors de son mandat et lors de ses mandats. Je ne trouve pas cela très juste vis-à-vis de vous parce qu'en tout état de cause, vous l'avez assistée ces 22 dernières années et vous êtes donc, vous aussi, comptable de son bilan.

M. LE MAIRE : Bien sûr.

MME LUNDY : Tout à fait. Et il y a cette phrase magnifique dans le Petit Prince, qu'il prononce au sujet de la rose : « J'aurais dû la juger sur les actes et non sur les mots ».

Alors, après toutes ces années à gérer notre Ville, j'ai lu avec attention tous les documents d'orientation quant à l'aménagement et au développement durable de notre territoire. Celui-ci, mais aussi le précédent, celui encore avant, afin de juger ce qui est écrit à l'aune de vos actes et non seulement de vos mots. Je dois dire que c'est un beau travail qui a été réalisé à l'occasion de ce P.A.D.D. et donc c'est heureux que nous puissions en tout cas le comparer et l'analyser. Malheureusement, je dois dire que Monsieur le Maire avec Madame CAYEUX, vous avez encore un problème avec la réalité des chiffres dans vos déclarations de ce projet d'aménagement du territoire.

Revenons concrètement sur les principales ambitions mises en avant dans le cadre de ce plan. Prenons d'abord la réduction d'au moins la moitié de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, cela a été parfaitement bien expliqué et je remercie Madame FOURCIN pour sa question. C'est vrai que ça nous a permis d'avoir une compréhension un peu plus fine de l'impact que va avoir le Zéro Artificialisation Nette pour notre territoire et la lutte contre l'étalement urbain. C'est une ambition qui est parfaitement louable. D'ailleurs, en 2009, puis en 2014, dans les précédents P.A.D.D., Madame la Présidente, vous fixiez à l'époque déjà le même objectif. Dans les mots, je cite : « soyons économes en matière de consommation foncière, évitons le mitage du territoire et limitons l'artificialisation des sols ». Dans les actes, selon l'Observatoire de l'Artificialisation, entre 2009 et 2021, Beauvais est la ville de l'Oise qui a le plus artificialisé de terres dans le Département, avec quelques articles qui avaient commenté d'ailleurs cette sortie « Beauvais, championne de l'artificialisation des terres », avec des chiffres assez intéressants et neutres vous me direz. D'ailleurs, je crois Monsieur PIA, Monsieur le Maire, que vous vous en félicitez il y a quelques mois encore dans la presse lorsque vous avez été interrogé sur le sujet. J'ai donc été très heureuse de découvrir que cet objectif avait été refixé dans le cadre de ce Projet d'Aménagement, et j'espère que cette fois, en toute cohérence, il donnera lieu à une vraie lutte contre l'artificialisation des sols. Nous le savons, aujourd'hui c'est un phénomène qui agit directement sur tout un tas d'événements climatiques importants, et je pense notamment aux inondations qui ont frappé notre Ville. Aujourd'hui, il est important de passer à l'étape supérieure. Puisque j'en suis à vous citer, Monsieur le Maire, je dois dire avoir été quand même surprise de découvrir dans le journal que vous disiez mettre en place un plan de sobriété énergétique, on n'y était pas forcément préparé. Alors que c'est quand même un objectif qui est présent depuis votre premier Plan d'Aménagement et de Développement Durable, et qui est quand même un objectif de bon sens face à l'urgence climatique aujourd'hui.

MME LUNDY (SUITE) : Viennent ensuite les objectifs de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, en lien avec le Plan Climat Energie Territorial, notamment sur le volet mobilité et le volet habitat, ainsi que la préservation et la restauration de la biodiversité et des continuités écologiques. Alors dans les mots, Madame la Présidente affirmait en 2020 : « nous faisons tous le constat d'une urgence écologique, qu'il s'agisse du réchauffement climatique, de l'épuisement des ressources naturelles, ou encore de la disparition de la biodiversité ». Dans les actes, sur les émissions de gaz à effet de serre, le volet mobilité ne prévoit pas du tout de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, mais alors pas du tout de chez pas du tout, puisqu'il encourage le développement de l'aéroport. C'est bien souligné à plusieurs reprises, tout au long de ce document écrit, puisqu'il est écrit que nous encourageons le développement de toutes les mobilités. Et le développement de l'aéroport est d'ailleurs bien cité, à plusieurs reprises, avec la valorisation de l'aéroport, qui pourra s'inscrire dans le cadre d'un développement. Tout ça est bien dit. Or, Madame la Présidente, le passage de 4 à 6 millions de passagers à court terme induirait une hausse des émissions de 400 000 tonnes de CO2, soit l'équivalent de la consommation de 40 000 Français. A moyen terme, il faudrait compter 800 000 tonnes si l'objectif de 8 millions de passagers et de 50 000 mouvements était tenu. Ce projet de doublement du trafic aérien, en l'état, va donc mécaniquement augmenter, de manière assez drastique, les émissions de gaz à effet de serre dans notre Ville et probablement même les doubler. Donc l'un des objectifs qui est fixé ne me semble absolument pas tenable. Je dois dire qu'il y a 2 options, soit vous ne dites pas la vérité, ce qui serait quand même un peu fâcheux, soit vous avez été convaincus par la mobilisation des riverains et des associations qui se mobilisent, qui sont nombreux maintenant, plusieurs milliers, à avoir signé des pétitions pour vous demander de revenir sur ce projet, et vous demandent de renoncer au développement dans de telles proportions de l'aéroport. Il est quand même incroyable qu'on déploie aujourd'hui plus d'efforts pour développer cet aéroport que le Beauvais-Paris en moins d'une heure, dont nous noterons maintenant que l'ambition est légèrement réduite, puisqu'il est écrit tout au long du document que l'objectif est de positionner Beauvais à une heure de la capitale.

Sur la préservation et la restauration de la biodiversité et des continuités écologiques, enfin. Dans les actes, nous avons quand même aujourd'hui une plainte de la Ligue de la Protection des Oiseaux contre Novaparc, qui a été citée. Je vois que ça vous fait rire Madame la Présidente, je ne pense pas que ce soit très drôle, derrière il y a quand même un sujet de fond. Notre groupe est intervenu à plusieurs reprises, dès 2020, pour alerter sur les destructions d'habitats d'espèces protégées sur cette zone. Et la Ligue de la Protection des Oiseaux avait révélé la présence d'espèces en danger, vulnérables et quasi menacées. Je ne pense pas que ce soit un sujet de nature à rire. Nous le regrettons comme vous, je l'espère. Et, malgré ces alertes et vos demandes de réévaluer le dossier, aujourd'hui ce sont des impacts très clairs de vos choix politiques qui ont été pris sur la biodiversité.

Alors Monsieur le Maire, je voudrais simplement dire qu'aujourd'hui il n'y a plus le temps d'attendre en matière de transition écologique, l'urgence est là. Dérèglement climatique avec des événements de plus en plus extrêmes, étés caniculaires, raréfaction des ressources en eau, pollution de l'air, nous sommes entrés dans la 7^{ème} extinction de masse de biodiversité, nous n'avons pas le temps d'attendre. Et c'est pour cette raison que nous avons souhaité, notamment dans le cadre du plan de sobriété énergétique, apporter toute notre énergie, faire en sorte d'avancer le plus rapidement possible pour contribuer tous ensemble à répondre à l'urgence actuelle. Et derrière les mots, Monsieur le Maire, si vous n'agissez pas concrètement, il ne restera guère que vos documents de campagne du passé où nous pourrions voir des abeilles.

MME LUNDY (SUITE) : Et donc aujourd'hui, c'est une responsabilité forte qui est la nôtre. Je vous remercie.

MME CLINCKEMAILLIE : Le P.A.D.D. traduit l'ambition formulée par les élus et définit les objectifs de développement et d'aménagement. Effectivement, le document que vous nous présentez donne de grandes orientations. D'ailleurs tellement grandes que le sommaire, par exemple, pourrait convenir à n'importe quel territoire. Le P.A.D.D. de 2014 était beaucoup plus concret. De ce fait, et je me limite à la gestion de la ressource en eau, on se rend compte que la situation ne s'est pas améliorée. En 2014, on envisageait la création d'un S.A.G.E., Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux, et aujourd'hui, en 2023, celui du Thérain n'est pas encore finalisé. C'est pourtant un document essentiel pour une gestion et une vision globale de la politique et des actions à mener. En 2014 encore, on pouvait lire dans le P.A.D.D. : « il devient nécessaire de trouver de nouveaux captages et de garantir la qualité de notre alimentation en eau potable ». Je pense que l'on peut légèrement modifier cette phrase pour notre nouveau P.A.D.D. : « il devient urgent de trouver de nouveaux captages et de garantir la qualité de notre alimentation en eau potable ». En effet, Friancourt est toujours polluée, le bassin d'alimentation de la Plaine du Canada est en dérogation pour les métabolites de chloridazone. Oui, cela devient urgent. En 2001, une source avait été trouvée dans la Vallée de la Liovette, avec un bon débit mais trop polluée. Si des mesures volontaristes avaient été prises à l'époque, nous aurions peut-être une solution aujourd'hui, 22 ans après. Je sais que des actions se mettent enfin en place mais nous sommes au pied du mur. Votre majorité est aux commandes depuis plus de 20 ans. Alors, de grandes orientations, de belles formules, sont certainement utiles pour définir des objectifs et tracer une feuille de route mais ne perdons plus de temps, s'il vous plaît.

M. AURY : Je vais m'inscrire dans la suite de ce qu'ont dit Roxane LUNDY et Dominique CLINCKEMAILLIE.

Donc évidemment, c'est un document important, qui doit normalement prendre des engagements pour l'avenir et dans lesquels devront s'inscrire les politiques publiques à l'avenir. Evidemment, sur tout le document, il y a une série de choses qui sont intéressantes mais je partage le sentiment que vient d'exprimer Dominique. Tout ça paraît quand même souvent très délayé, dans un langage assez technocratique et avec des formules qui pourraient être parfois totalement transposées. Puisque vous semblez en douter, dites-moi quel territoire dans ce pays ne pourrait pas se donner comme objectif les 3 grands axes : 1/ un territoire d'emplois et accueillant pour une Agglomération qui valorise son système d'économie productive et son rayonnement ; 2/ un territoire qui anticipe les transitions pour une Agglomération motrice face aux mutations démographiques, urbaines, sociétales et environnementales ; 3/ un territoire système au fonctionnement bénéfique à tous pour une Agglomération organisée comme un vrai bassin de vie. Franchement, mes chers collègues, je peux vous interroger, on peut y mettre tout ce qu'on veut. Ça ne nous donne absolument pas d'objectifs concrets. Et je trouve, comme Dominique et Roxane, qu'on manque, il y en a quelques-uns, mais on manque d'objectifs concrets. Donc moi je voudrais revenir sur quelques points, d'autres points.

Sur la question des mobilités, effectivement, là vous avez quand même quelque chose à trancher puisque, y compris d'ailleurs la représentante du Cabinet a semble-t-il fait l'impasse sur la question de l'aéroport, qu'en pensez-vous ? Puisque, Monsieur le Maire, on aimerait vous entendre vous exprimer là-dessus. Vous inscrivez-vous dans l'objectif d'un doublement du trafic de l'aéroport ? Vous inscrivez-vous même dans l'objectif d'un développement dit maîtrisé ?

M.AURY (SUITE) : Comme le développement maîtrisé, c'est ce dont on nous parle depuis 20 ans, on voit bien que derrière développement maîtrisé, jusqu'ici ce qui s'est surtout traduit, c'est développement et pas tellement maîtrisé. Or, aujourd'hui, on pouvait envisager des choses il y a 20 ans, même il y a encore 15 ans, 10 ans, et je ne fais pas de reproches à celles et ceux qui ont fait des choix à ces époques-là ; aujourd'hui, on est quand même tous devant des enjeux, le G.I.E.C. aujourd'hui est quand même pris au sérieux, je l'espère en tous cas par tous. Or, on sait qu'aujourd'hui on ne peut plus s'inscrire dans l'objectif d'un développement du trafic aérien. Il faudrait, si on était un peu raisonnables, se dire même qu'il va falloir globalement le réduire puisque, malheureusement ou pas mais c'est une réalité, l'avion vert n'existe pas. Et il ne va pas exister dans 10 ans, dans 20 ans, dans 30 ans. Je ne suis pas quelqu'un qui rejette les solutions technologiques, la recherche scientifique. Mais ça n'existera pas, tous les gens sérieux nous le disaient. Vous nous avez, je l'ai déjà dit mais je le répète, la pédagogie c'est parfois l'art de la répétition, distribué un livre l'an dernier, c'était certes en bande dessinée mais elle était très sérieuse, et je vous invite à lire ce qui est contenu dedans, je veux parler du livre, de la bande dessinée de JANCOVICI. Donc là, il y a quand même quelque chose, c'est un document qui s'engage pour pas mal d'années. Or, est-ce que vous allez maintenir cette idée qu'on va continuer de développer l'aéroport, à rebours même des exigences sur le climat ?

Deuxièmement, sur le transport ferroviaire. Certes, vous y affirmez le fait qu'il faut développer le transport ferroviaire. En même temps, je trouve qu'au-delà de la formule, il serait intéressant de travailler beaucoup plus concrètement sur ce que ça pourrait vouloir dire, par exemple pour le Beauvaisis. Alors, certes, il y a toujours l'objectif de Paris-Beauvais en 1 heure, qui est redit, et il faut continuer de s'en donner l'objectif, mais est-ce que le développement du transport ferroviaire, ça se limite, Monsieur le Maire, est-ce que ça se limite simplement à cet objectif ? Ou est-ce que, par exemple, il faut réfléchir à utiliser des axes ferroviaires encore récents ? Parce que malheureusement, sur une période d'une vingtaine d'années, on a vu des axes plus petits disparaître. Je pense à ce qui desservait par exemple il n'y a pas encore très, très longtemps la zone industrielle d'Auneuil, ou une petite partie du Pays de Bray. Sur ce qui reste, est-ce qu'on va travailler à y développer bien davantage, par exemple ce qui pourrait être une sorte de tramway du Beauvaisis utilisant l'axe ferroviaire ? En sachant que par exemple, sur la ligne Beauvais en direction du Tréport, il y a énormément de salariés qui travaillent tous les jours à Beauvais, ça a été indiqué qu'on avait cette particularité, et qui pourraient peut-être l'utiliser à condition qu'on ait quelque chose où il y ait beaucoup plus de rotations, beaucoup plus de cadences. Je ne dis pas que tout ça peut se mettre en place simplement en claquant dans les doigts, mais est-ce qu'on y travaille ou pas ? Est-ce que par exemple on travaille à, ça m'est arrivé à de nombreuses reprises de donner cet exemple-là, sur l'idée d'une station ferrée de la zone industrielle ? A partir de laquelle il pourrait y avoir des navettes qui desservent la zone d'activité et où les salariés empruntant le train pourraient descendre. Est-ce qu'on fait des réserves pour cela ? Est-ce qu'on prévoit un endroit ? Bien sûr, tout ça doit se faire en lien avec la S.N.C.F. et effectivement, il faudrait certainement avoir plus de ténacité que vous n'en avez eu concernant la question de l'avenue Blaise Pascal, où vous avez immédiatement renoncé, parce que ça allait prendre un petit peu trop de temps, à enjamber la voie ferrée. Donc effectivement, là, il y a un travail, encore faut-il y croire ! j'ai parfois des doutes sur le fait que vous croyiez à ça. Mais tout cela pourrait être des objectifs concrets qui soient travaillés, de l'autre côté de la Ville, sur Saint-Just-des-Marais, à proximité du Plan d'Eau, à proximité d'autres zones d'activité, il y a aussi une station qui pourrait, pourquoi pas, être réutilisée.

M.AURY (SUITE) : Toujours sur le transport ferroviaire, vous évoquez à un endroit, d'un mot, qu'il faudrait développer le fret marchandises. Quels objectifs concrets, et je vais reprendre ce que disait Dominique, concrètement, au-delà de la formule générale, pour notre territoire, ça veut dire quoi ? Quel travail est mené avec les entreprises ? Vous en avez cité une très grande, maintenant, ça commence à faire quelques années, faisait partir régulièrement un train chargé de tracteurs. Est-ce que ça, c'est définitivement périmé ? Est-ce qu'on travaille à ça ? Est-ce qu'il y a d'autres entreprises qu'il faudrait au contraire travailler à ré-embrancher sur le rail ? Par contre, j'ai le sentiment que vous avez, toutes ces dernières années, méthodiquement, plutôt fait de la construction d'habitations sur les zones anciennement industrielles qui étaient le long de la voie ferrée. Est-ce que c'est bien judicieux de continuer à faire cela ? Ou au contraire, est-ce qu'il faut se dire que maintenant, ça devient sérieux le développement du transport ferroviaire, donc il faut au contraire qu'on se donne toutes les possibilités qu'on puisse le développer, que nos enfants puissent le développer ?

Autre élément, toujours sur les mobilités, je trouve que votre ambition en matière d'alternative au tout routier, donc ce qui ne veut pas dire, je peux reprendre la formule qui a été utilisée, qu'il n'y aura plus du tout de voitures, mais de développement quand même assez considérable des alternatives à la voiture, au tout routier, on peut constater quand même vos faibles ambitions en ce domaine. Il n'y a pas de chiffrage. C'est quoi la part que vous souhaitez que, dans les 10 ans, on atteigne pour les transports collectifs, pour l'utilisation du vélo ? Il n'y a pas d'objectifs chiffrés. Alors même que sur, par exemple, l'aspect du déplacement à vélo, du quotidien, je ne parle pas du vélo loisir, très bien le vélo loisir, mais le vélo du quotidien, c'est celui-là qui peut faire reculer le tout routier ; quels sont vos objectifs ? Vous avez dit vous-même il y a quelques semaines, Monsieur le Maire, que Beauvais n'était pas bonne dans ce domaine-là, que nous étions très en retard ! Il n'y a aucun objectif dedans. Il y a une formule, qu'on ne peut que partager, mais sans objectifs concrets.

Autre thème, la question des activités agricoles. Dans le P.A.D.D. de 2014, j'ai l'impression qu'on avait plus d'objectifs. Par exemple, il était évoqué la création d'une ceinture maraîchère de la ville de Beauvais. La formule n'est pas reprise aujourd'hui. Pourtant, je trouve qu'elle est plus que jamais d'actualité. Au contraire, il faudrait, et d'ailleurs d'autres territoires dans notre pays travaillent à ça, y compris par exemple pour l'approvisionnement de la restauration scolaire, de la restauration collective, dans notre Ville. Pourquoi l'abandon de cet objectif concret ? Qui pourrait, avec l'objectif de répondre à des besoins locaux. Et pour le coup, une ceinture maraîchère, c'est aussi lutter contre les inondations, les sécheresses, les pollutions des nappes phréatiques. C'est aussi le besoin de diversifier les filières agricoles. Par exemple, toujours pour répondre à des besoins notamment locaux, on parle d'isolation des bâtiments, il y a aussi des enjeux écologiques là-dessus. Par exemple, est-ce qu'on va continuer d'utiliser des matériaux qui produisent des déchets qu'on a du mal à recycler ? Ou est-ce que, par exemple, on va considérablement développer des matériaux biosourcés, le lin, le chanvre, d'autres plantes ? Et est-ce que c'est un objectif de développer de telles filières ?

Et la question des zones d'activité a été évoquée plusieurs fois tout à l'heure, concernant par exemple la zone de Novaparc, effectivement Philippe ENJOLRAS a eu raison de bien faire préciser les choses, elle fait bien partie, les 80 hectares, des 150 hectares qu'on pourrait encore utiliser pour les 53 communes, est-ce que c'est bien raisonnable de ne pas revoir ce qui va être fait sur cette zone ?

M.AURY (SUITE) : J'ai quand même en tête, et je sais, Madame CAYEUX, votre attachement à la terre, mais combien ça faisait mal au cœur à ce paysan qui cultivait ces terres de me dire « dire que ces terres qui sont extrêmement riches, qui sont de très bonnes terres agricoles, vont être totalement artificialisées ». Là aussi, peut-être que je vais mal la reprendre mais il y a une formule qui dit qu'on emprunte la terre à nos enfants, nos petits-enfants, est-ce qu'ils ne nous regarderont pas, ou peut-être que nous ne serons plus là pour certains, mais dans quelques années, de nous dire « mais quel gâchis vous avez fait quand même de sacrifier d'excellentes terres agricoles ». Est-ce qu'on pense à ça aujourd'hui ? Ou est-ce que tout ça, ce sont des mots et qui ne sont pas très, très importants ?

Autre question. Cette fois-ci sur la question du logement. Je suis étonné qu'il n'y ait aucun objectif en termes de niveau du logement social. Ça m'inquiète un peu parce que, dans un débat précédent, Madame CAYEUX, vous avez indiqué, c'était autour d'un débat sur les projets de rénovation urbaine, qu'effectivement on ne remplacerait pas autant de logements sociaux que ceux détruits et qu'il y en avait assez aujourd'hui. Je ne partage pas ça. Je pense qu'il faut maintenir un objectif. Je suis, nous sommes pour la mixité dans l'habitat, pour qu'il y ait de l'accession à la propriété, du logement social, qu'il y ait une diversité de logements sociaux, mais je pense que c'est un manque qu'il n'y ait pas cette ambition, cet objectif de réaffirmer.

Une deuxième réflexion, est-ce qu'on n'a pas à re-réfléchir sur la question de démolition systématique de bâtiments collectifs qui produisent des déchets, parce que les déchets ce n'est pas seulement le petit gobelet en plastique ou le mégot, tout cela effectivement en fait partie, mais ce sont aussi les déchets qu'on produit, pour plusieurs dizaines, centaines de tonnes quand on démolit un bâtiment. C'est aussi la question d'agir contre l'étalement urbain, et on en parle dans le P. A.D.D. Et est-ce qu'il n'y a pas à réfléchir plutôt, on en avait formulé plusieurs fois la proposition, au contraire à des propositions de rénovation forte de ces bâtiments ? Avec, par exemple, un grand plan balcons, parce que, quand on est dans un habitat collectif, avoir un grand balcon ou une grande terrasse, ce n'est pas la même chose que de ne pas en avoir. D'ailleurs, je note qu'il y a toute une série d'habitats de standing qui se font dans notre Ville, en habitats collectifs, et je constate qu'à chaque fois, on n'oublie pas, pour ces catégories-là, de prévoir de grands balcons ou de grandes terrasses. Eh bien, ça pourrait être une ambition forte de la Ville, de l'Agglo, d'avoir ce grand plan balcons, pour qu'il n'y ait plus un seul bâtiment collectif dans nos grands quartiers qui ne dispose pas d'un grand balcon, d'une grande terrasse.

Et puis enfin, et je terminerai là-dessus, sur l'emploi. Vous avez dit que c'était votre priorité numéro un. Vous indiquez qu'il faut anticiper les mutations, donc je ne reviens pas sur l'aéroport. Je pense qu'on pourrait se le dire aussi pour des opérations type le centre commercial du Jeu de Paume où vous avez été à rebours de ce qu'il fallait faire. Je le dirai aussi sur les zones logistiques, et j'ai écouté l'autre jour, à la session du Conseil Départemental, avec intérêt, la Présidente du département, Nadège LEFEBVRE, indiquer qu'elle pensait qu'il fallait absolument être très vigilant sur ce développement inconsidéré des zones logistiques, dont elle disait qu'elles étaient faiblement productives d'emplois, qu'elles engloutissaient beaucoup de terres, et que par ailleurs, en plus, elles étaient facteur de détérioration des voiries routières qui, elles, ensuite, étaient à entretenir par les collectivités. Nadège LEFEBVRE n'est pas de ma sensibilité politique mais j'ai trouvé que cette réflexion était plutôt intéressante et je crois que vous la fréquentez de près, Monsieur le Maire. Et puis, au contraire, sur les questions de l'emploi, avoir vraiment une vision pour développer toutes les activités qui vont répondre aux enjeux environnementaux.

M.AURY (SUITE) : Et là, il y a certainement des milliers d'emplois à développer en termes de filière agricole, artisanale, industrielle, en termes de formation. Je trouve qu'on est relativement faible de ce point de vue-là dans le document.

Je conclurai là-dessus, je trouve que ce document, il mériterait d'être considérablement enrichi en objectifs concrets, précis pour notre territoire pour les années à venir.

MME CAYEUX : Je me sens un peu concernée par les questions qu'a posées Monsieur AURY.

D'abord, je suis un peu déçue que vous qualifiez ce document de, finalement, pas très exigeant, pas sobre, un peu ennuyeux. C'est un peu une insulte aux Maires, aux 53 Maires qui ont travaillé sur ce document pendant 40 réunions, je l'ai dit tout à l'heure, pendant 160 entretiens individuels, 8 séminaires de maires. Et croyez bien que ce document est la synthèse des volontés réunies des élus de la Communauté d'Agglomération.

Vous trouvez que le document est léger, mais en 2017 les textes ont changé sur le P.A.D.D. pour alléger ces documents, les recentrer sur la stratégie. Et puis, non, tous les territoires n'ont pas le même P.A.D.D. Il y a des territoires d'ailleurs qui sont en déclin et pour qui la seule ambition, c'est d'éviter un déclin plus important. Nous, on a la chance d'être un territoire en dynamique et je pense que vous avez pu apprécier le taux d'emplois qu'il y a sur ce territoire. Mais franchement, je trouve que ni l'un ni l'autre, des 3 de votre groupe, ne posez de véritables questions sur le P.A.D.D et d'autre part, vous ne faites qu'une critique systématique d'un certain nombre de sujets qui sont toujours les mêmes. Sur le fond, je reviendrai dessus à la Communauté d'Agglomération, soyez-en certains.

Dernière petite précision, vous avez parlé de la ceinture maraîchère. La ceinture maraîchère, c'est un sujet d'intérêt communautaire, néanmoins sur Saint-Jean et sur le Haut- Villé, il y a Hortibat, 2 entreprises maraîchères, vous n'avez sans doute pas connaissance de leur existence.

M. LE MAIRE : Je voudrais réagir à vos propos. D'abord, je vois Monsieur AURY que vous êtes très allant finalement pour connaître quelle sera la suite de ce P.A.D.D., parce que toutes les questions que vous posez, notamment par rapport aux questions de logement, par rapport aux questions de mobilité, elles seront bien évidemment étudiées dans le cadre des documents complémentaires qui seront en discussion. Nous avons notamment le plan d'orientation et d'aménagement qui va définir un certain nombre de conditions sur le développement des logements. Vous avez toutefois une indication sur les logements concernant le fait qu'il est prévu 4 050 logements en construction sur les 10 années à venir, soit 400 logements par an, à l'échelle bien sûr de l'Agglo. Avec, effectivement, la construction de 1 800 logements sur Beauvais, 45 %. Et notre objectif est toujours, et vous l'avez dit vous-même d'ailleurs, de préconiser la mixité sociale, la diversification de l'habitat et nous allons continuer à travailler en ce sens.

Madame LUNDY, je reviendrai sur un certain nombre de points que Monsieur AURY a soulevés. Oui, concernant l'artificialisation des terres agricoles, je l'ai dit encore tout à l'heure dans mon propos introductif, nous avons réduit la consommation des espaces agricoles puisque de 800 hectares en 2001, nous sommes passés à 200 hectares. Et cette artificialisation que vous citez, elle s'est faite pourquoi ? Pour développer des entreprises. J'étais moi-même à l'époque en charge du développement économique quand j'étais à la Communauté, à l'époque c'était la Communauté de Communes du Beauvaisis, ensuite qui s'est transformée en Agglo. Quand nous sommes arrivés en 2001, la zone d'activité du Haut-Villé était vide et effectivement des entreprises sont arrivées à la suite, puis ensuite ont recouvert la zone d'activité des Champs Dolent.

M.LE MAIRE (SUITE) : C'est ce à quoi nous avons travaillé pour permettre à des entreprises d'ailleurs de ne pas partir de Beauvais, parce qu'on était là à l'époque. Je me souviens très bien que visitant l'ensemble des entreprises du territoire, notamment des petites entreprises artisanales, mais aussi de services, nous disaient « mais nous, on n'a plus les moyens aujourd'hui de se développer ». Et c'est vrai que la réalisation de ces zones d'activité a été un bénéfice, et je dois dire, Monsieur AURY, que quelque part vous y avez contribué. Je l'ai dit tout à l'heure, c'est que la zone d'activité du Haut-Villé qui a été réalisée juste à côté de l'autoroute A16, c'est le prédécesseur de Caroline CAYEUX qui l'a réalisée avec Henri BONAN. Et ça faisait suite d'ailleurs à un grand projet, et je vous ai dit aussi dans mon propos introductif, Walter AMSALLEM a beaucoup fait pour permettre le passage de l'autoroute A16 à Beauvais. Je dirais que c'est lui qui a permis en effet que l'autoroute passe à Beauvais. Ça a été un plus évident pour le développement économique de notre territoire. Et nous n'avons jamais nié le fait que c'est en effet le travail qui a été fait à l'époque par l'ancienne majorité qui a permis ensuite pour nous de lancer un projet de développement économique sur l'ensemble du secteur nord de la ville de Beauvais. Vous faisiez partie de cette majorité, Monsieur AURY, à l'époque et je ne vous ai jamais entendu remettre en cause ce projet de développement économique majeur pour le territoire. Et nous avons poursuivi, avec Caroline CAYEUX, avec notamment la mise en place de Novaparc, qui doit nous permettre, parce que je reste optimiste sur la possibilité d'y accueillir de très nombreuses entreprises. Vous savez, quand vous nous parlez de la logistique, si vous lisez bien le document qui vous semble peut-être incomplet mais moi, je le trouve déjà très précis, il vous indique très clairement que nous allons prendre appui justement sur l'agriculture, les agrotechnologies. Voyez-vous, c'est à la page 10 du P.A.D.D. Donc il faut bien lire. « Soutenir les filières économiques historiques et structurelles du territoire, spécifiquement les filières productives et accompagner leur transition, agriculture, agrotechnologie, agrobusiness, industries... », on parle bien de l'agriculture et bien de la production de produits biosourcés à partir de l'agriculture. Nous sommes depuis des années en lien d'ailleurs avec UniLaSalle pour aller vers cette forme de nouvelle industrie, qui prend pour base en effet les ressources naturelles locales. Avec une ambition majeure finalement, c'est d'assurer la souveraineté de notre pays par rapport à ses ressources naturelles et la décarbonation de notre environnement. Nous avons aussi conduit, avec Loïc BARBARAS bien sûr qui est sur ce sujet, et puis nous travaillons aussi avec les élus notamment de l'Agglo, Madame la Présidente pourrait le dire mieux que moi, sur le Schéma Directeur des Energies, où on a aussi cette volonté d'aller vers la production d'énergie décarbonée et surtout de lutter contre les gaz à effet de serre. Donc tout ça est bien pris en compte. C'est vrai que tout n'est pas dit forcément de manière aussi précise dans ce rapport.

Vous avez parlé de la question du développement des mobilités douces. C'est vrai que certainement, par rapport à certains territoires, nous sommes en retard. Je voudrais quand même rectifier ce que j'ai pu dire, ou du moins en tout cas apporter une précision plus exactement à ce que j'ai pu dire, c'est vrai que eu égard à certaines grandes agglomérations, il est très clair qu'on n'est pas à niveau. Mais nous sommes une ville moyenne et si on se compare à d'autres villes d'égale importance, on n'est pas forcément si en retard que ça. Je voudrais quand même relativiser un peu les choses. Et puis, là encore, on a de fortes ambitions puisque, c'est Victor DEBIL-CAUX qui travaille plus précisément sur le sujet, avec le schéma directeur sur le vélo, qui va justement, et j'en avais déjà parlé, nous permettre de matérialiser, de concrétiser ce grand plan vélo que l'État a voulu lancer. Il y a une vraie mobilisation des élus de l'Agglo sur le sujet.

M.LE MAIRE (SUITE) : Et nous-mêmes, au niveau de la ville de Beauvais, nous avons déjà anticipé sur cette question par les nombreux aménagements et les nombreuses décisions que nous avons prises pour promouvoir les mobilités douces. Mais comme je l'ai déjà dit, nous sommes pour, bien sûr, le vélo, il est important de promouvoir la pratique du vélo, mais nous ne sommes pas non plus contre la voiture, parce que l'automobile reste encore le moyen de transport privilégié de nos concitoyens. Et moi, mon rôle, mes chers collègues, c'est de répondre tout de même aux besoins des habitants. Petit à petit, effectivement, nous tous, les amener à plutôt aller vers le transport collectif et vers les mobilités douces, la marche et le vélo. Donc c'est quelque chose qui est très, très clair pour moi et nous avons tous ensemble cette ambition. Vous estimez que nous avons peut-être pris du retard, mais en tout état de cause, nous sommes déterminés à aller aujourd'hui dans ce sens.

Madame LUNDY, je voudrais revenir sur la question de l'artificialisation. Je vous le dis, je suis fier, en effet, que nous ayons pu accueillir autant d'entreprises sur le territoire, ce qui nous permet de créer des emplois et ce qui nous permet aujourd'hui d'affirmer que nous avons 50 000 emplois sur le territoire, 40 000 sur la ville de Beauvais. Et ça, nous le devons tout de même aux efforts que nous avons faits en matière de développement économique, tout en assurant une sobriété sur la consommation des espaces agricoles.

Pour vous répondre sur la sobriété énergétique, je me mettrais sous l'angle plus général que par rapport à la question énergétique. C'est vrai que la crise énergétique, on l'a vécue de manière très violente et il a fallu prendre vite des décisions. Ce qui explique la raison pour laquelle j'ai voulu préciser toutes ces décisions que nous avons prises, nous avons tenu d'ailleurs un Comité de pilotage en ce sens pour faire un point d'information sur où on en était sur le plan de sobriété énergétique.

Ce P.A.D.D., je voudrais encore remercier les Services, remercier aussi le travail qui a été fait par les élus de l'Agglo qui ont participé à de très nombreuses réunions. C'est un premier point d'étape pour travailler davantage, de manière plus précise, plus concrète sur ce P.L.U.i.H.M.

MME MARAIS-BEUIL : Je voulais répondre un peu à mon confrère qui nous parlait du ferroviaire. Je pense, Madame LUNDY doit le savoir, la compétence est à la Région. Donc effectivement, parler de la liaison par exemple, et je tiens à le dire parce que j'étais montée au créneau à la Région là-dessus, sur la liaison Beauvais-Le Tréport, qui à l'époque, il y a 6 ans, avant que nous votions une enveloppe de 50 millions pour la remettre en état, nous mettions entre Le Tréport et Paris plus de temps qu'à l'époque de son inauguration, avec des tronçons où on roulait à 30 km/heure. Effectivement, la Région a investi de façon à ce qu'elle ne ferme pas, mais tout ça, c'est dû à l'État qui n'a pas entretenu. Et aujourd'hui, bon nombre de lignes sont mal entretenues, de grosses infrastructures de ponts sont très mal entretenues, donc vont devoir nécessiter de nombreux travaux, mais là, c'est la Région. Pareil, je sais que nous sommes tous attachés à ce que la liaison Paris-Beauvais se fasse en 1 heure, mais nous le savons tous, d'abord c'est mis en concurrence donc les plis viennent d'être ouverts, nous statuerons dans pas longtemps ; malgré tout, il y a quand même une chose qu'il faut savoir, c'est que l'arrivée de la ligne Beauvais-Paris, aux abords de Paris, rencontre la ligne qui fait Bruxelles-Lille-Creil et qui rejoint Paris, et que nous ne sommes jamais prioritaires. C'est ce qui entraîne de nombreux retards et malgré toutes les décisions et malgré toutes les personnes qui seront en charge de cette liaison, nous ne changerons jamais le fait que nous ne serons jamais prioritaires à l'arrivée à Paris. Donc on pourra faire beaucoup de choses, je pense que par contre, il faut s'attacher à ce que les trains soient à l'heure, qu'ils respectent les horaires, qu'il y en ait plus, puisque le dernier train qui remonte à Beauvais de Paris

le soir est à 21h et je pense à tous les étudiants qui n'ont pas les moyens de s'implanter, de se prendre une chambre à Paris et donc qui remontent tous les jours vers leurs parents, qui remontent à Beauvais pour dormir et travailler, souvent se trouvent confrontés au manque de trains arrivés à Paris. Je pense qu'il faut s'attaquer à ce que ce soit respecté, qu'il y ait suffisamment de trains, qu'ils soient en sécurité et je pense que c'est le plus important. Une heure, je pense qu'on le souhaite depuis de nombreuses années. J'ai souvenir de l'arrivée du mandat de Madame Caroline CAYEUX en 2001, on l'espérait déjà. Je sais que de nombreuses démarches avaient été faites, et malheureusement, la Ville ne peut pas faire grand-chose. Aujourd'hui, avec la mise en concurrence, elle ne pourra pas plus faire. Donc je pense que là-dessus, on peut insister. J'ai demandé à ce que soient mises dans le cahier des charges des pénalités, parce que je pense qu'on peut essayer d'influencer, donc j'attends de voir l'étude puisqu'on ne les a pas encore, mais je pense qu'en mettant des pénalités on fera en sorte que. Mais je pense que demander aujourd'hui à la Ville et à l'Agglo de faire ce qu'elles ne peuvent pas faire et ce qui ne dépend pas d'elles va devenir difficile.

Maintenant, je voulais revenir sur le vélo, et je pense qu'il serait intéressant de rentrer aussi sur le plan vélo et les plans véloroute, qui sont en train de traverser les Hauts-de-France ; certains vont passer, comme la liaison véloroute Angleterre-Paris, sur lesquels il serait intéressant de nous ajuster, avoir une liaison. Je voulais savoir si dans cette étude avait été étudié l'impact que peut avoir, je sais qu'il va passer à distance puisqu'il va passer sur Compiègne, le canal Seine-Nord, même s'il est à distance, est-ce qu'il va y avoir des changements de déplacement de camions pour rejoindre ce canal Seine-Nord vers les ports intérieurs, puisqu'il y en aura 2 dans l'Oise ? Est-ce que ces camions vont changer d'itinéraire ? Est-ce qu'il va y avoir des changements de mobilité de camions ? Ce qui serait intéressant à étudier en amont et non pas attendre le dernier moment.

MME CAYEUX : Je ne vous trouve pas très optimiste, Madame BEUIL, sur le train. Pour avoir rencontré depuis 20 ans tous les patrons de la S.N.C.F... D'abord, je vais vous dire, Monsieur AURY, que Monsieur FARANDOU et ses services d'urbanisme ont refusé que nous passions au-dessus de la voie ferrée, ce qui aurait été quand même, je vous l'accorde, beaucoup plus satisfaisant, puisque c'est un passage à niveau qui passe pour être un des plus dangereux en France. Malheureusement, ça ne s'est pas fait. Peut-être que si on avait attendu 1 ou 2 ans en insistant, nous y serions arrivés. Mais là, l'enjeu était aussi la rapidité.

Pour revenir sur les propos de Madame BEUIL, à partir du moment où le dossier est mis en concurrence, si nous avons 1 ou 2 aller-retours directs, nous nous en contenterions, Madame BEUIL. Donc peut-être que dans le déroulé du dialogue compétitif sur cette liaison Beauvais-Paris, nous arriverons à faire quelque chose. Mais c'est vrai que le nœud de Persan-Beaumont bloque la circulation et nous voyons passer devant les trains d'Ile-de-France, parce qu'il y a eu un pont qui s'est écroulé, parce qu'on n'a pas reconstruit la double voie ferrée qui existait à ce moment-là, et parce que la S.N.C.F. avait décidé de faire un certain nombre d'économies.

Ce sont des sujets que nous traînons comme des boulets, malheureusement, malgré notre investissement et notre acharnement à essayer de débloquer la situation. Mais je sais que la Région s'y emploie et que nous aurons peut-être, in fine, une bonne surprise sur ce dossier.

MME LUNDY : Je suis quand même surprise de votre réponse, Madame la Présidente, nous avons commencé évidemment par saluer le travail des élus, de l'ensemble des Maires de l'Agglomération qui ont participé à la rédaction et à la mise en place de ce travail. Je vais même vous dire, Madame la Présidente, tous les élus ont pu en débattre, discuter, participer, il est tout à fait naturel qu'en tant qu'élus de Beauvais, nous puissions en débattre ce soir, c'est d'ailleurs l'objet de ce Conseil Municipal. Je vous prie, Monsieur le Maire, quand même, de veiller à ce que, évidemment, la Présidente de l'Agglomération est notre ancien maire, mais je vous prie de veiller quand même à ce que les élus beauvaisiens puissent être entendus aussi sur ces sujets à l'Agglomération. Ça me semble important.

M. LE MAIRE : Je vous signale que je n'étais pas obligé de faire ce débat, je l'ai fait pour ça.

MME LUNDY : C'est important mais on a quand même un sujet de démocratie. Madame la Présidente, vous me dites que vous répondrez plus tard et que vous ne répondrez pas ce soir à mes remarques et à mes questions. Ça me rappelle malheureusement des débats que nous avons déjà eus où les réponses devaient être amenées à huis clos en dehors de l'enceinte du Conseil Communautaire. Je veux dire, nous sommes là aussi des élus, des représentants des habitants de cette Ville, et donc nous sommes là pour parler, pour discuter, et nous vous posons des questions. Je vais même vous dire, nous sommes même un peu gourmands puisque nous vous demandons des objectifs chiffrés. On l'a lu, ce document, on l'a travaillé. Vous dites qu'on est dans la critique. Nous avons travaillé ce document, on l'a épluché, on a regardé l'intégralité des choses qui étaient proposées. Et nous vous faisons remarquer qu'un certain nombre d'ambitions vont dans le bon sens, mais que derrière, nous constatons que, malheureusement, elles sont reprises année après année, puisqu'elles étaient déjà dans les précédents documents et qu'à chaque fois cela n'a absolument rien donné, et que dans les faits, ce sont des choses inverses qui ont pu se produire. Vous voyez, je comprends, il y a une certaine frilosité sur les objectifs chiffrés mais ça nous permet quand même de vérifier que ce projet que nous décidons ensemble et que nous votons ensemble, puisse être après mené à bien et réalisé. Il y avait, dans les précédents P.A.D.D., des objectifs chiffrés. Je vous donne un exemple, qui n'est pas forcément une grande réussite, mais en 2009, il était indiqué qu'il y aurait 1 000 emplois créés avec le centre commercial du Jeu de Paume. Alors, nous n'avons pas atteint cet objectif mais il y avait un objectif qui était fixé. Et après, c'est du bon usage de l'argent public, ce sont aussi des débats politiques à avoir, au moins on peut juger sur pièces, regarder ce qu'on a fait, ce qu'on n'a pas fait et vérifier là où le bât blesse. Ça me paraît assez normal que nous puissions en débattre et je suis surprise que vous refusiez de répondre sur les différents points très concrets qu'on a pu évoquer.

Et j'entends ce que vous dites, Monsieur le Maire, sur la mobilité. Mais là, ça devient quand même très risible. Vous répondez à mon collègue sur la mobilité et encore une fois, vous oubliez de citer le développement de l'aéroport. Et alors, je suis frappée parce que vous avez redit dans votre réponse qu'aujourd'hui, l'objectif de la ville de Beauvais et de l'Agglomération était de réduire et de lutter contre les émissions de carbone, alors que je viens de vous donner des chiffres, preuves à l'appui, avec le développement de l'aéroport, nous ne pourrions pas atteindre cet objectif. Donc ce n'est pas vrai, ce qui est écrit. Je suis quand même surprise qu'une nouvelle fois, c'est super, mais que vous me parliez de la marche, le développement du vélo est évidemment un sujet important sur lequel on se mobilise, mais quand même, quand on n'évoque pas le principal sujet en matière d'émissions de carbone, vous comprendrez qu'on a un petit sujet. C'est pour cette raison que nous vous posons des questions.

MME LUNDY (SUITE) : J'ai entendu ce que vous avez dit mais vous ne nous avez pas dit si vous alliez vous opposer vous, en tant que Maire de Beauvais, au doublement du trafic aérien, en sachant qu'il y a tout un tas de maires de l'Agglomération qui, eux, défendent leurs administrés, leur cadre de vie et qui ont voté des motions comme celle que nous avons déposée, à transmettre à Madame la Présidente qui est aussi une conseillère municipale de notre assemblée, chacun vote en son âme et conscience après, mais en tout cas il n'y a pas eu d'engagement sur ce sujet, donc nous avons quand même un mensonge sur un sujet on ne peut plus important, parce qu'aujourd'hui l'urgence climatique est là.

Je réagirai sur un tout dernier sujet, sur la question de la création d'emplois. Vous me répondez au sujet de l'artificialisation des terres en disant que ce serait finalement opposer le développement économique à la transition écologique. Alors là, je me tourne en plus vers mon collègue, je crois bien, Monsieur BARBARAS, que ce n'est pas du tout le travail et l'optique qui est la nôtre, il y a même tout un pan du budget qui s'appelle « réconcilier la transition économique et l'économie », je considère qu'elles ne s'opposent pas, mais je crois que c'est en tout cas une ambition forte qu'on a toujours positionnée, donc je ne comprends pas bien pourquoi vous nous répondez, quand on vous parle de lutte contre l'artificialisation des sols, au fait qu'on serait contre le développement économique. Il y a déjà eu d'ailleurs aujourd'hui une notice, ça a été évoqué parce que c'est aujourd'hui que sortent les décrets sur le Zéro Artificialisation Nette ; il y a tout un tas d'informations très intéressantes de la part de la Préfecture... Si, si, Madame la Présidente, c'est une notice de la Préfecture. Vous pouvez regarder la dernière page de la notice de la Préfecture, qui dit qu'aujourd'hui il faut lutter contre les idées reçues et qu'une de ces idées reçues, c'est que finalement ça ne permettrait pas de créer de nouveaux emplois, en disant que l'effort devra porter en priorité sur le recyclage des surfaces de friches industrielles ou urbaines, et que le Cerema estime que 170 000 hectares de friches sont vacants en France et que donc nous pouvons évidemment envisager de continuer à développer notre économie, tout en ayant une vraie logique de limitation d'utilisation des sols. Et nous voyons qu'aujourd'hui, c'est la priorité et c'est l'urgence. Je sais pouvoir compter en tout cas sur Loïc BARBARAS, dans le cadre des commissions de développement économique qu'on peut avoir, pour avoir à l'esprit que la conciliation des deux est non seulement nécessaire mais aussi possible. Je vous remercie.

M. BARBARAS : Effectivement, Madame LUNDY, vous avez un peu anticipé ce que j'allais vous dire ici ce soir. Monsieur AURY, je vous trouve un petit peu dur sur la stratégie de développement économique locale, qui ne prendrait pas en compte tous les enjeux qui ont été évoqués ce soir. Effectivement, peut-être vous rapprocher de Madame LUNDY, lors de nos commissions économiques, nous avons ce grand chapeau de vouloir réconcilier économie et écologie. Et pour le faire d'une manière très pragmatique, d'une manière très concrète, nous avons développé cette stratégie en 5 axes, dont 3 axes aujourd'hui sont interrogés. Le premier axe, c'est le développement de filières d'avenir et de zones aujourd'hui à énergie positive ; le second, c'est comment on mobilise aussi la force des collectifs pour développer demain une réindustrialisation autour du réemploi ; et puis le troisième axe, c'est cette économie circulaire, si demain elle devait uniquement servir le territoire pour ses entreprises, elle doit avoir un caractère très inclusif. Je passerai sur les 2 autres axes de la stratégie mais c'est tout le travail qui est fait depuis 3 ans. Pour revenir sur les propos de Monsieur AURY de se garder de toute lucidité rétrospective que nous pourrions avoir sur les choix qui ont été faits il y a plus de 15 ans, je rappelle que cette Zone d'Activité Economique Novaparc a été votée en 2008.

M.BARBARAS (SUITE) : Finalement, les élus se sont projetés sur les besoins, 15 ans ou 20 ans après, économiques que nous pourrions avoir, et je salue le travail qui a été fait il y a une quinzaine d'années, d'avoir voté cette zone. Était-elle nécessaire ? La question a été posée aujourd'hui, on y a répondu de manière quantitative. Le service développement économique a travaillé sur l'I.Z.A.E., l'Inventaire des Zones d'Activité Economique, qui montre et qui démontre, et le Cabinet pourrait vous donner le résultat de l'étude, que finalement il ne nous reste pas tant que ça à artificialiser, que finalement travailler ces zones qui seraient dites aujourd'hui vacantes, il n'y en a quasiment plus.

Je m'étonne également de cette réflexion sur, allons-nous pouvoir accueillir des entreprises. Je vous rappelle que dans une précédente commission, justement vous nous aviez interrogés sur le fait que des entreprises allaient s'installer sur Novaparc et qu'avec l'étude qui nous est demandée aujourd'hui 4 saisons, faune, flore, peut-être nous allons perdre l'implantation de ces entreprises. Donc vous voyez, le besoin est bien là, on estime à peu près 3 000 nouveaux emplois sur Novaparc. On a aujourd'hui quasiment optionné 40 à 50 % de Novaparc, avec des filières très intéressantes.

Je vais revenir sur le point de la logistique. Le constat a été fait, effectivement, nous avons eu des partis pris importants dès le début du mandat. Près de 40 hectares étaient consacrés à la logistique et Caroline CAYEUX a fait un choix très fort de supprimer 13 hectares et de les consacrer aux filières du réemploi, de la bioéconomie, et finalement comment on fait pour réconcilier les emplois du high-tech et du low-tech. Ça, c'est fait, c'est acté, ces 13 hectares aujourd'hui sont sanctuarisés pour ce village high et low-tech.

Un point important aussi, vous parliez, Monsieur AURY, des filières d'avenir. Nous les avons travaillées, c'est de notoriété publique, et grâce à ça on a ancré encore un peu plus AGCO-Gima, maison mondiale aujourd'hui Massey-Fergusson sur le territoire, grâce à notre cluster d'innovations agricoles, que nous appelons Beauvais Rev'Agro dans lequel on fait dialoguer aujourd'hui UniLaSalle, on fait dialoguer AGCO-Gima, on fait dialoguer Maschio Gaspardo et tant d'autres qui ont travaillé et sorti une innovation. Vous voyez, comme quoi la collectivité est capable d'animer des clusters et de sortir une innovation mondiale, un capot entièrement biosourcé en lin. Une innovation que nous avons travaillée avec AGCO-Gima mais on va bien au-delà puisqu'on essaie d'organiser la filière. Et c'est comment on fait aujourd'hui pour produire du lin et avoir des rémunérations bien supérieures pour nos agriculteurs, et finalement, comment on arrive à se projeter sur les prochaines décennies.

Dernier point important, on ne fera pas de réconciliation entre l'économie et l'écologie si on ne fait pas de réconciliation entre les métiers high-tech et les métiers low-tech. C'est tout le travail qui est fait autour du pôle territorial de coopération économique, le pôle de coopération Oise-Ouest, comment la collectivité à travers ses différentes conventions est capable d'animer de nouveaux collectifs pour faire en sorte que ces publics dialoguent. Je pense aux filières du réemploi, très concrètement, encore une fois, l'Usine Agile que nous avons fait aujourd'hui avec le pôle de coopération économique, comment on arrive à traiter près de 300 tonnes de textile aujourd'hui en 2023, près de 500 tonnes de textile en 2024, et derrière cette réconciliation que nous souhaitons mettre, quels emplois en réalité nous créons ? Des emplois de plus basse certification, certes, mais des emplois qui sont utiles pour le territoire, non délocalisables. Des fibres textiles demain qui pourront réalimenter en innovation certainement mondiale, j'étais ce soir au Fashion Green Hub où on expliquait très concrètement comment la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis portait ces dispositifs et comment elle était presque à la genèse d'un territoire, qui est à la genèse du réemploi.

M. BARBARAS (SUITE) : Je rappelle, les Ateliers de la Bergerette depuis 1980 ; je rappelle, la déchetterie recyclerie de Crèvecœur-le-Grand, qui est une des premières déchetteries qui a mis l'accent justement sur le réemploi, bien avant tout le monde. Alors, on est reconnu aujourd'hui par les Hauts-de-France comme un territoire des plus attractifs, un des territoires qui porte une stratégie de développement économique peut-être les plus ambitieuses en France. On a répondu dernièrement à 4 Appels à Manifestation d'Intérêt France 2030 ; nous sommes le seul territoire en France à le faire.

On traite le quotidien aujourd'hui, mais ça ne nous empêche pas du tout d'envisager l'avenir. Je peux vous assurer qu'aujourd'hui, avec un taux de chômage qui serait très en dessous des 7 % et qu'on irait demain vers le plein emploi à 5 %, on détient une des clés de la réconciliation entre économie et écologie, et je pense qu'elle ne se fera essentiellement que si c'est une harmonie économique et sociale que nous mettons sur le territoire.

MME LUNDY : Je vous remercie. Je ne vais pas rentrer dans une longue discussion avec Monsieur BARBARAS parce que nous avons une commission très prochainement, je crois dans 3 jours, à ce sujet. Nous pouvons nous féliciter de toujours arriver en tout cas à travailler ensemble sur ces questions ô combien importantes.

Simplement une précision. Je ne suis pas intervenue dans le cadre de Novaparc, il faut bien le dire qu'aujourd'hui il y a une plainte de la Ligue de Protection des Oiseaux, je ne suis pas intervenue pour me plaindre de la perte d'implantations d'entreprises. C'était plus profond que ça. Je suis intervenue parce qu'à de nombreuses reprises, nous sommes intervenus dans le cadre du Conseil Communautaire sur l'impact environnemental sur la biodiversité de la mise en place du projet de Novaparc. Que dans ce cadre-là, nous avons eu des échanges avec des associations environnementales comme la Ligue de Protection des Oiseaux, qui nous avaient confirmé que des espèces protégées, et quasi menacées, étaient concernées et risquaient donc de perdre leur habitat. Une plainte a été déposée, et est en cours. Donc le sujet qui me semblait important, c'est qu'il y a d'abord eu des promesses faites par l'Agglomération, qui s'est engagée auprès d'un certain nombre d'entrepreneurs, d'entreprises de notre territoire, dans le cadre de Novaparc à pouvoir leur fournir des locaux, et que malheureusement, malheureusement pour le projet tel qu'il avait été monté, je sais bien que cela précède Loïc BARBARAS, mais avec l'absence d'une étude 4 saisons, faune, flore, eh bien le projet de Novaparc est retardé. Son ouverture aujourd'hui est retardée. Donc évidemment, les entreprises sont impactées. Et là, c'est notre responsabilité à toutes et tous parce que l'Agglomération s'était engagée. Première remarque, ma crainte était que nous mettions en effet en danger des entreprises avec lesquelles nous avons un accord, un engagement pris et qu'elles se retrouvent dans des difficultés financières du fait de votre majorité. Le deuxième sujet, qui est selon moi assez profond aussi, c'était de savoir s'il y aurait des risques de surcoût. Est-ce qu'il risque d'y avoir des surcoûts pour la collectivité du fait du retard pris par le projet Novaparc ? Je tiens à souligner que nous avons alerté à plusieurs reprises sur le fait qu'il manquait une étude. Donc il y a eu plainte, il manque en effet une étude, d'où un retard, alors que nous avons prévu dès le début du projet, nous vous avons alertés sur ce sujet. Donc ce retard risque de coûter aux contribuables. Je me permets, puisque vous parlez de ce sujet, de le mettre sur la table. Est-ce qu'aujourd'hui nous avons une idée du surcoût que cela risque de représenter pour les Beauvaisiens ?

M. LE MAIRE : Nous avons bien noté vos observations, Madame LUNDY. Vous voulez ajouter quelque chose ?

MME LUNDY : Est-ce que vous pouvez nous apporter une réponse sur cette question, qui est quand même importante ?

M. LE MAIRE : Pas de réponse à vous apporter sur cette question.

MME LUNDY : Vous êtes le Maire et nous avons la chance d'avoir la Présidente de l'Agglomération qui est là ce soir en sa qualité de Présidente de l'Agglomération, même si le reste du temps nous l'accueillons en tant que conseillère municipale, mais ce soir Madame CAYEUX, vous êtes la Présidente de l'Agglomération.

MME CAYEUX : Je vous répondrai dans le cadre de mes responsabilités à la Communauté d'Agglomération.

MME LUNDY : Mais vous êtes ce soir dans le cadre de vos responsabilités puisque vous intervenez en tant que Présidente...

MME CAYEUX : Je suis conseillère municipale.

MME LUNDY : Non, vous intervenez ce soir en tant que Présidente de l'Agglomération. Nous vous appelons Madame la Présidente, vous êtes venue pour présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable dans le cadre du P.L.U.i., donc vous êtes ce soir la Présidente de l'Agglomération.

M. LE MAIRE : Écoutez, Madame LUNDY, sur le sujet que vous avez évoqué, le sujet est bien pris en main et on vous répondra quand on aura des éléments de réponse précis, promis.

MME LUNDY : Donc si le sujet est pris en main, pouvez-vous nous dire où nous en sommes aujourd'hui ?

M. LE MAIRE : Madame LUNDY je n'ai pas à répondre à votre demande, je vous ai dit que vous aurez des réponses précises en temps voulu.

MME LUNDY : Oui mais la Présidente de l'Agglomération, je pense, a des éléments de réponse à nous communiquer ce soir.

MME CAYEUX : Je vous confirme, Madame LUNDY, que je répondrai à l'Agglo, et je dirai que l'étude est en cours, donc nous aurons des réponses incessamment.

MME LUNDY : Mais l'évaluation financière, j'imagine que vous avez commencé à travailler sur cette partie.

MME CAYEUX : Mais, Madame LUNDY, les évaluations financières, elles ne sont pas évolutives à l'instant où on se parle, point.

MME LUNDY : Donc vous ne souhaitez pas nous communiquer le montant du surcoût ? Ce n'est pas nous que ça concerne, ce sont les Beauvaisiens. Ça nous concerne évidemment puisque nous sommes des contribuables, mais ça concerne l'intégralité des Beauvaisiens.

M. LE MAIRE : De toute façon, je ne vois pas pourquoi vous parlez de surcoût.

MME CAYEUX : Madame LUNDY, il n'y a pas de surcoût à l'instant où on se parle. Il y a eu des dépenses d'aménagement de la zone, point. Nous attendons de pouvoir rentrer dans nos frais si toutefois l'étude était satisfaisante pour l'Agglomération.

MME LUNDY : Et il n'y a pas de compensations financières vis-à-vis des entreprises ?

MME CAYEUX : Non.

MME LUNDY : Et un surcoût est-il possible ? C'est ce qui nous avait été dit dans le cadre de la commission économique.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il faut être plus clair, Madame LUNDY ? On vous a dit qu'on n'avait pas de réponse à vous apporter de manière plus précise ce soir, nous ne pouvons pas vous répondre ce soir et vous aurez une réponse en temps voulu par la Présidente de la Communauté d'Agglo et devant d'ailleurs l'ensemble des élus de l'Agglo, parce que nous ne sommes ici que les conseillers municipaux, je tiens à le préciser, Madame LUNDY, qu'il s'agit d'un dossier qui est porté par l'Agglo. Et s'il y a une information à communiquer, c'est devant tous les élus de l'Agglo, donc les Maires des communes alentours qui sont de l'Agglo, qui sont aussi concernés par ce grand projet.

MME LUNDY : D'accord, donc pas de réponse pour les Beauvaisiens quant à l'impact financier.

M. LE MAIRE : Ils auront les réponses quand nous aurons décidé que nous pourrons leur apporter ces réponses ! Pour le moment, nous ne pouvons pas vous communiquer sur le sujet.

MME LUNDY : Et vous avez prévu de décider bientôt ?

Je veux bien mais si c'est comme pour la fermeture de l'école Foëx, j'aimerais bien qu'on ait l'information un peu plus en amont cette fois.

M. LE MAIRE : C'est ça, allez-y, et c'est reparti ! Du P.A.D.D., on va vite sur l'école Foëx, c'est fou, ça !

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas d'autres questions.

Je vous remercie. Belle soirée à vous.